



Entente Oise-Aisne

RAPPORT

d'activité

2001 / 2002

) Sommaire

Le mot du Président	5
Les faits marquants des années 2001 et 2002	6
Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne	7
Aire géographique de compétence	7
Objet statutaire	7
Organisation	7
La Charte Oise Aisne 2000-2006	8
L'activité de l'Etablissement public	10
Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne	11
Année 2001	11
Année 2002	12
La solidarité au sein du Bassin de l'Oise et de l'Aisne	12
La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse	13
La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne	13
Les comptes de l'Entente Oise-Aisne	14
Evolution du budget primitif de l'Entente entre 2001 et 2003	14
Structure des dépenses et des recettes des exercices 2001 et 2002	15
Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	16
Le personnel	16
Locaux et équipements	17
Les actions de l'Entente Oise-Aisne	18
La stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation	19
Une nouvelle orientation technique : le ralentissement dynamique des crues	19
L'élaboration de la stratégie à partir des études financées grâce au contrat de plan interrégional du bassin parisien	19
Les études préalables	19
La présentation de la stratégie d'aménagement hydraulique proposée	21
La mise en place du programme interrégional d'aménagement d'aires de surstockage pour la période 2000-2006 et son financement au titre des contrats de plan Etat-Région	22
Les premiers projets d'aménagement d'aires de ralentissement des crues engagés par l'Entente	23
Le projet pilote de Longueil Sainte Marie (60)	23
Le projet de Proisy (02)	25
Le projet de Montmacq (60)	26
Les autres projets en cours d'identification	27
Les aides de l'Entente aux travaux de protection localisée contre les inondations réalisés par les collectivités locales et leurs groupements	28

L'entretien et la restauration des rivières sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne	29
La poursuite des programmes annuels d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux d'aménagement en rivières non domaniales	29
Les travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières Oise et Aisne domaniales	32
Programme des travaux engagés en 2001	32
Programme des travaux engagés en 2002	32
Les travaux d'entretien sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne	33
Les autres actions engagées par l'Entente Oise-Aisne	34
L'amélioration des outils de prévision des crues	34
Développement d'un modèle de prévision "pluie-débit" à l'intention des Centres d'annonce des crues de Compiègne et de Reims	34
Contribution au financement d'un nouveau radar météorologique "Radar du Nord"	34
L'information du public sur le risque inondation et la communication	35
Développement d'un système d'information consultable via Internet à l'intention des populations exposées au risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.	35
Mise en place de repères de crues sur les bâtiments publics des communes	35
Actions de communication engagées par l'Entente en 2001 et 2002	35

Perspectives **37**

L'appel à projets de prévention des inondations et la candidature de l'Entente Oise-Aisne	37
L'élargissement des activités de l'Entente Oise-Aisne et la montée en puissance de l'Etablissement public en renforçant la base technique de ses services	37
L'évaluation à mi-parcours de la Charte Oise Aisne 2000-2006	38

Annexes **39**

Rétrospective de l'année 2001	39
Rétrospective de l'année 2002	40
Délibérations du Conseil d'Administration	42
Liste des délibérations du Conseil adoptées en 2001	42
Liste des délibérations du Conseil adoptées en 2002	43
Indicateurs d'activités	44
Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2001 et 2002	44
Programmes 2001	44
Programmes 2002	47
Liste des opérations réalisées dans le cadre du contrat de plan interrégional du bassin parisien (C.P.I.B.P.) sur la période 2000 à 2002.	50
Liste des demandes de subventions présentées en 2002 aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrats de plan Etat-Région)	52
Liste des conventions Entente Oise-Aisne et Agence de l'Eau Seine-Normandie	52
Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2001 et 2002	52
Liste des études produites par l'Entente en 2001 et 2002	54
Liste des supports de communication produits en 2001 et 2002	54

Le mot du Président

Comme le prévoit la Charte Oise-Aisne, signée le 8 janvier 2001, l'Entente a la charge d'établir un document bisannuel à l'usage de ses partenaires, mais aussi des chambres consulaires, associations et représentants des divers milieux socio-professionnels concernés.



Il m'est donc agréable de vous faire parvenir le présent rapport d'activité 2001/2002 pour répondre à cette obligation mais au-delà pour vous permettre d'apprécier l'ampleur du travail

accompli par l'Entente et ses partenaires durant cette période.

A parcourir ce document que nous avons voulu agréable et documenté, vous pourrez mesurer le chemin parcouru au cours de ces deux années et vous serez, je pense, d'accord avec moi pour reconnaître que les élus des six conseils généraux qui ont décidé, il y a trente cinq ans, de créer l'Entente doivent être aujourd'hui remerciés d'avoir su concrétiser leur volonté d'agir solidairement pour atténuer les effets des crues de nos rivières sur les populations sinistrées et en réduire l'impact sur l'activité des entreprises concernées.

Leurs successeurs et l'ensemble des signataires de la Charte doivent l'être tout autant pour avoir décidé de coordonner leurs politiques et de mener des actions communes dans un

esprit réaffirmé de solidarité et de cohérence, sans oublier Jean Dunglas, ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts, dont le rapport de 1996 a su montrer la voie à suivre.

Au fil des pages de ce rapport, vous trouverez notamment des informations touchant à notre fonctionnement statutaire, nos comptes, notre organisation interne, aux actions que nous avons menées dans nos différents domaines de compétence ainsi que l'état d'avancement des projets et études en cours.

Puisque l'année 2003 est déjà bien entamée, je me réjouis que nous ayons pu mener à bien l'évaluation, à mi-parcours, des engagements pris dans le cadre de la Charte et que notre établissement ait été lauréat de l'appel à projets lancé par Mme la ministre de l'environnement et du développement durable en octobre 2002. Ceci doit notamment nous permettre de doter l'Entente d'une équipe technique renforcée, dont nous avons besoin pour assurer la gestion et le suivi des dossiers en cours et à venir, en particulier l'accompagnement de la première tranche de travaux du projet de Longueil Sainte Marie.

Pour conclure, je vous incite à consulter régulièrement notre site www.entente-oise-aisne.fr pour rester au fait de notre actualité et vous invite à parcourir ce document de qualité réalisé par M. Daniel Berthery, directeur de l'Entente Oise-Aisne, et son équipe que je remercie vivement.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Les faits marquants des années 2001 et 2002

8 janvier 2001

Adoption de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise (2000-2006).

Mars 2001

Elections municipales et cantonales conduisant au renouvellement de plusieurs membres du Conseil d'administration de l'Entente.

29 mars 2001



Inondation de l'Oise : 6,07 m à Venette (la 5^{ème} crue du siècle après celles de 1995, 1993, 1926, 1910)

10 mai 2001

Election de M. Philippe MARINI, sénateur-maire de Compiègne, à la présidence du Conseil d'administration et renouvellement du Bureau de l'Entente.

8 juin 2001

Présentation au Conseil d'administration de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation.

19 décembre 2001

Désignation du groupement HYDRATEC-BIEF, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie (60).



Janvier-mars 2002

Signature des Conventions-cadres entre l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et chacune des trois Régions partenaires pour la mise en œuvre du volet interrégional "lutte contre les inondations" des contrats de plan Etat-Région.



6 juin 2002

Désignation des maîtres d'œuvre des projets d'aménagement de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60).

28 novembre 2002

Election de M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général de Pontoise (95), à la présidence du Conseil d'administration et renouvellement du Bureau de l'Entente.

Décembre 2002

Clôture du programme des opérations de l'Entente subventionnées au titre du Contrat de plan interrégional du bassin parisien (C.P.I.B.P.).

Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont les membres. Cet établissement public de coopération interdépartementale a le statut juridique d'une institution interdépartementale et dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Entente Oise-Aisne est membre de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui couvrent la plupart des grands bassins fluviaux de la France.

Aire géographique de compétence

L'Entente Oise-Aisne exerce ses compétences sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Ce bassin, d'une superficie de près de 17000 km², comporte plus de 5000 km de rivières, dont 400 km de rivières domaniales.



Objet statutaire

Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents sans modifier la vocation existante des espaces concernés, sauf s'il s'agit de mettre en place des dispositifs de lutte contre les inondations.

Organisation

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (cinq conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leurs assemblées respectives).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Monsieur Gérard SEIMBILLE, conseiller général du Val d'Oise, 1^{er} maire-adjoint de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente Oise-Aisne depuis le 28 novembre 2002.

Composition du Bureau de l'Entente Oise-Aisne :

- 1^{er} Vice-Président : M. Michel LECOURTIER, Conseiller général de la Marne,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse,
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes,
- Secrétaire : M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général de l'Aisne,
- Secrétaire-adjoint : M. Patrice CARVALHO, Conseiller général de l'Oise.

La Charte Oise Aisne 2000-2006

8 janvier 2001 : Adoption de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise

L'adoption de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise a été et demeure un acte fort de solidarité entre les principaux acteurs concernés.

Cette Charte est l'expression d'une volonté commune de tous les signataires d'agir pour mieux gérer ensemble le risque inondation, assortie d'engagements réciproques au service des riverains.

Quelques extraits significatifs de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise sont présentés ci-dessous :

“Conscients de ces enjeux et soucieux de concilier une meilleure sécurité des personnes et des biens, le développement économique et la protection de l'environnement, l'Entente interdépartementale Oise-Aisne, l'Etat, Voies Navigables de France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont élaboré la présente charte, en y associant l'ensemble des intervenants publics concernés.

Ainsi, la présente charte doit constituer le cadre de travail à venir de ces acteurs et de leurs principaux partenaires, avec pour objectif d'instituer une gestion globale du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Oise et de

l'Aisne. Cette gestion doit être guidée par le souci d'information des populations et de prévention des risques, notamment par la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Par l'addition d'actions locales de lutte contre les inondations, les partenaires souhaitent parvenir à réduire le risque global sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

La présente charte doit s'appuyer sur une forte solidarité entre l'amont et l'aval du bassin et permettre une cohérence interrégionale au sein du bassin en matière de lutte contre les inondations. Ses principes d'orientation sont rappelés en préambule du programme de travail”.

Principes d'orientation

Le rapport de M. DUNGLAS sur la “coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise” précise que “le problème doit toujours être vu globalement et sa solution ne saurait, en aucun cas, être obtenue par une série de mesures particulières prises indépendamment” et rappelle qu'il est nécessaire de “prendre conscience que, malgré l'ampleur des travaux à réaliser, les zones inondables même les mieux protégées restent toujours vulnérables”.

Principes généraux

- L'objectif essentiel poursuivi est de lutter contre les conséquences négatives des fortes crues (crues du type de celles des hivers 1993 et 1995).
- Seul l'effet cumulé d'un éventail de mesures peut permettre de lutter efficacement contre les conséquences négatives des crues.
- Parce qu'il touche l'ensemble du réseau hydrographique de l'Aisne, de l'Oise et de leurs affluents, le phénomène naturel des crues concerne l'ensemble des acteurs du bassin. Tout dispositif doit donc être construit sur la base d'une réflexion coordonnée à cette échelle.



Principes techniques

- Le principe des ouvrages lourds, tels que les barrages-réservoirs, qui avait pu être proposé dans le passé, est reconnu comme ne correspondant pas aux objectifs actuels de lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise.
- Les aires de surstockage doivent être compatibles avec les activités économiques existantes, notamment agricoles, et les milieux naturels.
- Les zones d'expansion des crues qui permettent de réduire momentanément le débit à l'aval, en allongeant la durée de l'écoulement, doivent être préservées en priorité.
- Le principe du ralentissement dynamique doit être étendu à tous les dispositifs participant à la rétention d'eau grâce à une meilleure infiltration et à la diminution du ruissellement.

Principes d'organisation

- L'Etat coordonnera ses actions à l'échelle des bassins de l'Oise et de l'Aisne.
- L'Entente interdépartementale Oise-Aisne constitue la structure de concertation et de programmation des actions des collectivités locales dans son domaine de compétence.
- La concertation, en particulier avec les communes, sera un axe essentiel de l'action publique sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne.

Principes de financement

- La solidarité au sein du bassin Oise-Aisne et la participation des régions sont recherchées, notamment à travers les contrats de plan Etat-Région et leur volet interrégional.

Les objectifs

Les objectifs de la Charte sont regroupés en six chapitres et détaillés, action par action.

Chapitre 1 : Information et sécurité des personnes et des biens

Chapitre 2 : Prévention des dommages en zone urbanisée inondable

Chapitre 3 : La gestion des rivières navigables et le programme interrégional d'aménagement de l'Oise au regard des risques d'inondation

Chapitre 4 : Préservation et restauration des zones d'expansion de crues et des bassins versants

Chapitre 5 : Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque

Chapitre 6 : Mise en œuvre de la Charte Oise Aisne, coordination et suivi

Extraits de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise, adoptée le 8 janvier 2001 à Laon

Les signataires

Jean-Pierre DUPORT

Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

Michel WOIMANT

Président de l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Pierre-Alain ROCHE

Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

François BORDRY

Président de Voies Navigables de France

Daniel CADOUX

Préfet de la région Picardie

Bernadette MALGORN

Préfet de la région Lorraine

Michel THENAULT

Préfet de la région Champagne-Ardenne,
Préfet de la Marne

Michel MATHIEU

Préfet du Val-d'Oise

François GOUDARD

Préfet de l'Oise

Didier LALLEMENT

Préfet de l'Aisne

Jean-Claude VACHER

Préfet des Ardennes

Bernard FITOUSSI

Préfet de la Meuse



L'activité

de l'Établissement public

Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne

Année 2001

Le Conseil d'administration a tenu quatre sessions ordinaires en 2001, outre la convocation de ses membres, le 8 janvier 2001 à l'Hôtel de Ville de Laon, pour la cérémonie de signature de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Oise et de l'Aisne (Charte Oise Aisne 2000-2006).

Le président Michel WOIMANT ayant annoncé à cette occasion son intention d'abandonner son mandat de conseiller général du canton de Compiègne nord et, par voie de conséquence, de quitter la présidence du Conseil d'administration, la session du 10 mai 2001 a été consacrée à l'installation du nouveau Conseil, à l'élection du président et au renouvellement du Bureau, suite aux élections cantonales de mars 2001.

Au cours de cette session, M. Philippe MARINI, sénateur-maire de Compiègne et conseiller général du canton de Compiègne nord, a été élu à la présidence du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

Le Bureau élu au sein du Conseil était alors constitué comme suit :

- Président : M. Philippe MARINI, Conseiller général de l'Oise,
- 1^{er} Vice-Président : M. Michel LECOURTIER, Conseiller général de la Marne,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse,
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes,
- Secrétaire : M. Thierry LEFEVRE, Conseiller général de l'Aisne,
- Secrétaire-adjoint : M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise.

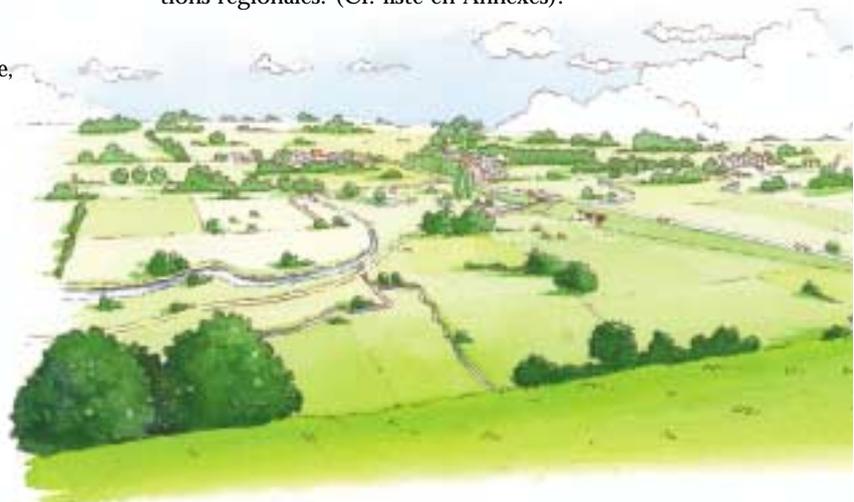
Les trois autres sessions ordinaires du Conseil d'administration ont été convoquées les 8 juin, 4 octobre et 29 novembre 2001, chacune précédée par une réunion préparatoire du Bureau.

Au total, le nombre des réunions du Conseil d'administration, du Bureau, de la Commission d'appel d'offres et des Comités de pilotage des études ont été de 28 en 2001.

Les réunions des principaux organes ont été les suivantes :

- 5 réunions de la Commission d'appel d'offres réunie les 24 janvier, 19 février, 30 mai, 25 octobre et 19 décembre 2001 ;
- 12 réunions des Comités de pilotage des études et les réunions convoquées par le Président ou le directeur des services ;

Par ailleurs, le directeur des services a présidé 3 réunions du Comité technique de l'Entente, s'est rendu à 3 convocations pour des auditions devant les Commissions d'enquête parlementaires et sénatoriales, le Conseil économique et social de la Région d'Ile-de-France, les Chambres consulaires départementales. Il a aussi présenté une communication à l'Académie d'agriculture de France le 14 novembre 2001 sur les projets de l'Entente, contribué à une session de formation continue à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et participé à plusieurs manifestations régionales. (Cf. liste en Annexes).



Année 2002

En 2002, le Conseil d'administration a tenu trois sessions : les 11 avril, 3 octobre et 28 novembre, chacune ayant été précédée par une réunion du Bureau.

La session du 28 novembre a vu l'élection à la présidence de l'Entente de M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général et 1^{er} maire-adjoint de Pontoise (95) suite à la démission, le 30 septembre 2002, de M. Philippe MARINI, Sénateur-maire de Compiègne, lequel ayant abandonné son mandat de conseiller général sous le coup de la législation relative au cumul des mandats.

Cette élection a entraîné le renouvellement des membres du Bureau de l'Entente conformément à l'article 10 des statuts de l'Entente. La composition du Bureau est désormais la suivante :

- Président : M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise,
- 1^{er} Vice-Président : M. Michel LECOURTIER, Conseiller général de la Marne,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse,
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes,
- Secrétaire : M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général de l'Aisne,
- Secrétaire-adjoint : M. Patrice CARVALHO, Conseiller général de l'Oise.

Par ailleurs, le Conseil a désigné plusieurs de ses membres pour présider les comités de pilotage des multiples études et travaux conduits par l'Entente, soit, par secteur géographique :

Secteur de l'Oise aval : M. Gérard SEIMBILLE (membre suppléant, M. Rolland GUICHARD)

Secteur de l'Oise amont : M. Jean-Jacques THOMAS (membre suppléant, M. Raymond DENEUVILLE)

Secteur de l'Aisne : M. Michel LECOURTIER (membre suppléant, M. Jean-François LAMORLETTE).

Cette séance du 28 novembre a constitué une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque

inondation sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. Le Conseil a, en effet, approuvé, à l'occasion du vote du budget primitif 2003, un premier programme de travaux de plus de 5 millions d'euros pour ralentir les fortes crues de l'Oise (projet pilote de Longueil Sainte Marie).

La séance du 3 octobre 2002 a été présidée par M. Michel LECOURTIER, premier vice-président qui a assuré la présidence de l'Entente par intérim entre le 1^{er} septembre et le 28 novembre 2002.

La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne

La solidarité entre tous les acteurs concernés par la gestion du risque inondation au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne constitue le fondement de la lutte contre les inondations et une condition de son efficacité.

La création de l'Entente Oise-Aisne en 1968 et l'instauration du Fonds commun de l'Entente en 1996, lors de la révision de ses statuts, témoignent de la volonté constante des Conseils généraux membres de cet Etablissement public d'agir solidairement pour lutter contre les inondations en mettant en commun des ressources financières pour réaliser des programmes d'investissements et pourvoir aux frais de fonctionnement de la structure interdépartementale sur la base de clés de répartition statutaires.

La signature, en janvier 2001, de la Charte Oise Aisne 2000-2006 et la mise en place du programme interrégional de lutte contre les inondations à travers les contrats de plan Etat-Région ont consacré l'élargissement exemplaire de la solidarité à cette fin entre l'Etat, ses Etablissements publics (Agence de l'eau Seine Normandie, Voies Navigables de France), les Régions (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie) et les Départements concernés (Conseils généraux membres de l'Entente).

Toutefois, les prévisions de croissance à moyen terme du budget d'investissement de l'Entente, associées à la réalisation du programme interrégional d'investissement prévu sur la période 2000-2006 (177 MF soit 27 M€ pour la création d'aires de surstockage)



accompagnées du nécessaire renforcement de la structure pour lui permettre d'assurer les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, ont conduit le Conseil général de la Meuse à demander à ses partenaires de l'Entente une révision, en sa faveur, de la répartition des charges induites par le nouveau programme de travaux.

Pour sa part, le Conseil général de la Marne avait exprimé le souhait, dès la réunion des présidents des Conseils généraux membres de l'Entente organisée à Châlons-en-Champagne le 7 septembre 2000, de connaître plus précisément les implications juridiques et financières récurrentes de la réalisation du programme de création d'aires de surstockage proposé, avant de confirmer, le cas échéant, son adhésion de principe à ce programme, au-delà de la réalisation des premiers projets pilotes.

La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse :

Depuis novembre 2000, date à partir de laquelle la Meuse a cessé de voter le budget de l'Entente, la recherche de solutions acceptables à tous les membres de l'Entente en réponse aux préoccupations exprimées par la Meuse a été poursuivie par les trois présidents qui se sont succédés à la tête de l'Entente. La majorité des membres de l'Entente ne souhaitant pas modifier les statuts de l'Entente, d'autres voies ont été explorées.

Début 2001, M. Michel WOIMANT sollicitait les départements de l'aval (Val d'Oise, Oise, Aisne) en vue d'une contribution majorée de 0,5 % chacun, offrant ainsi une perspective de réduction totale de

1,5 % de la participation statutaire de la Meuse (4,73 %). Proposition rejetée par le président DUMEZ, président du Conseil général de la Meuse.

Le 6 février 2002, M. Philippe MARINI réunissait au Sénat M. Gérard LONGUET, président du Conseil régional de Lorraine, M. Bertrand PANCHER, président du Conseil général de la Meuse et quelques autres élus meusiens pour tenter d'identifier une solution de compromis. L'objectif de réduction de moitié de la participation statutaire de la Meuse semble accessible grâce à une contribution de la Région Lorraine au programme interrégional de l'Entente. Proposition jugée insuffisante et finalement rejetée par l'Assemblée départementale.

Dès son élection, le 28 novembre 2002, M. Gérard SEIMBILLE a repris les discussions engagées sur cette question par ses prédécesseurs avec l'espoir de finaliser ce dossier en 2003 en mobilisant, à la fois, la contribution offerte par la Région Lorraine et celles demandées aux Départements de l'aval. Ces propositions permettraient en effet de réduire à moins de 1 % la participation de la Meuse à ce programme spécifique (l'exigence de la Meuse étant de voir sa participation réduite à 0,74 %).

La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne :

Les élus du Conseil général de la Marne sont préoccupés par les charges récurrentes et les responsabilités que la maîtrise d'ouvrage des aménagements d'aires de surstockage pourraient impliquer pour les Départements membres.

Une approche pragmatique a été retenue qui consiste à recueillir les éléments de réponses attendus à travers les études détaillées de quelques projets pilotes, tels ceux de Longueil Sainte Marie (60) et de Proisy (02), engagées en 2002.

S'agissant de l'étude des implications financières liées à la responsabilité juridique de l'Entente, maître d'ouvrage des aménagements, une étude des risques d'assurance a été confiée par l'Entente à la société AWAX Risk Management en 2001.

Cette étude, transmise à chacun des présidents des Conseils généraux de l'Entente le 20 septembre

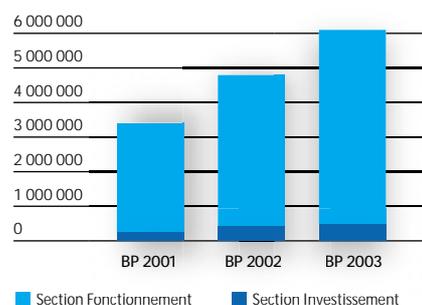
2001, a permis de faire progresser considérablement la réflexion sur ce sujet en précisant la nature des risques auxquels l'Entente, maître d'ouvrage, pourrait être exposée en cas de sinistre (dommages agricoles imputables à la surinondation, dommages éventuels aux ouvrages de l'Entente, recours des tiers, etc.), en distinguant les risques assurables de ceux qui ne le seront pas (responsabilité pénale, dommages aux infrastructures publiques de l'Etat et de ses Etablissements publics, dommages agricoles, etc.). Ces réflexions ont inspiré la rédaction d'articles spécifiques dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur l'eau (2002), repris ensuite dans le projet de loi sur les risques technologiques et naturels (2003).

Le bilan des premières réalisations ainsi qu'une projection des charges récurrentes induites par le programme interrégional d'investissement prévu pour la période 2000-2006 pourront être présentés en 2004.

Evolution du budget primitif de l'Entente entre 2001 et 2003

La croissance globale du budget de l'Entente Oise-Aisne depuis trois ans reflète la montée en puissance progressive de l'Etablissement et l'accélération de la mise en œuvre du programme interrégional de création d'aires de surstockage avec le financement des premiers travaux inscrits au BP 2003 (projet pilote de Longueil Sainte Marie). Ces actions nouvelles s'ajoutent aux actions traditionnelles de l'Entente (aides et travaux d'entretien des rivières principalement) mobilisant des ressources d'un montant relativement stable d'une année sur l'autre.

Evolution du Budget Primitif (en euros)



La croissance soutenue des dépenses de fonctionnement est liée au renforcement des services de l'Entente qui ont procédé au recrutement de deux agents en 2001 (1 assistante de direction et 1 responsable de la communication) suivi du recrutement d'un troisième agent en 2002 (1 responsable de l'administration générale, des finances et des marchés) pour accompagner le développement des activités de l'Entente.

Depuis 2003, les aides de l'Entente aux collectivités locales ont été transférées de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget de l'Entente. Le graphique ci-dessus tient compte de ce changement pour permettre d'apprécier l'évolution, sur des bases comparables, des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues aux budgets 2001, 2002 et 2003.

Les comptes de l'Entente Oise-Aisne

La restructuration des comptes de l'Etablissement public, engagée en 2000 avec la présentation périodique au Conseil d'administration des comptes d'emploi des participations appelées pour l'attribution des aides aux collectivités locales, notamment, s'est poursuivie en 2001 et 2002.

Le budget de l'Entente présente désormais (BP 2003) une section d'investissement qui inclut l'ensemble des dépenses et des recettes relatives aux études et travaux réalisés par l'Entente en qualité de maître d'ouvrage, mais aussi les dépenses et recettes se rapportant aux programmes annuels d'aides aux collectivités locales et une section de fonctionnement limitée aux seules dépenses et recettes liées au fonctionnement des services de l'Entente.

Cette présentation du budget doit permettre à l'Entente de bénéficier, à terme, du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur ses propres investissements tout en améliorant la lisibilité des comptes de l'Etablissement (compte administratif de l'exercice 2003).

Structure des dépenses et des recettes des exercices 2001 et 2002

Les réalisations de l'Entente pour chacun des exercices 2001 et 2002 sont présentées graphiquement ci-dessous par catégories d'activités. Les chiffres indiqués

résultent de l'analyse des comptes administratifs approuvés par le Conseil d'administration.

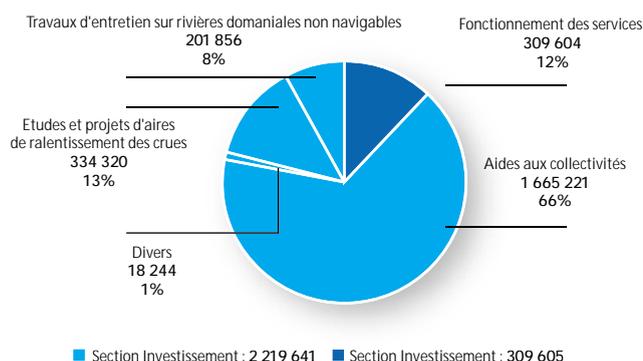
Exercice 2001

Compte Administratif 2001 (réalisations de l'exercice)

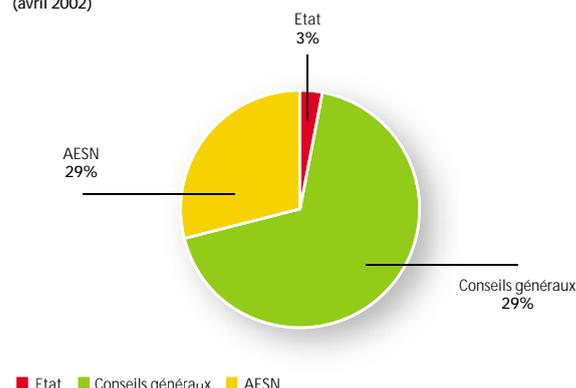
	Recettes (euros)	Dépenses (euros)
Investissement (cf. note infra)	2 473 560	2 219 641
Fonctionnement (cf. note infra)	572 941	309 605

Note : Les programmes d'aides aux collectivités locales, imputés en section de d'investissement à compter de 2003, sont comptabilisés de façon identique dans les chiffres et graphiques présentés ici afin d'améliorer la lisibilité des comptes.

Compte Administratif 2001 - Dépenses (en euros)



Part des recettes réalisées au compte administratifs 2001 (avril 2002)



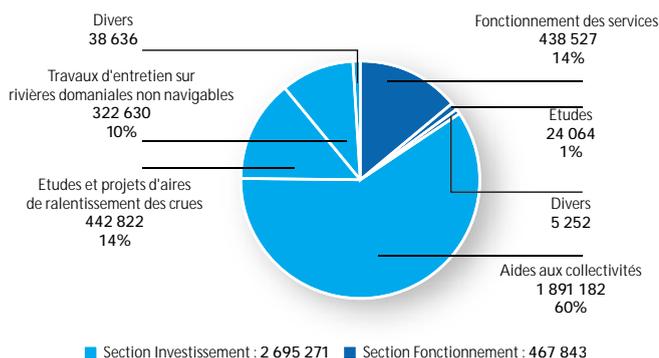
Exercice 2002

Compte Administratif 2002 (réalisations de l'exercice)

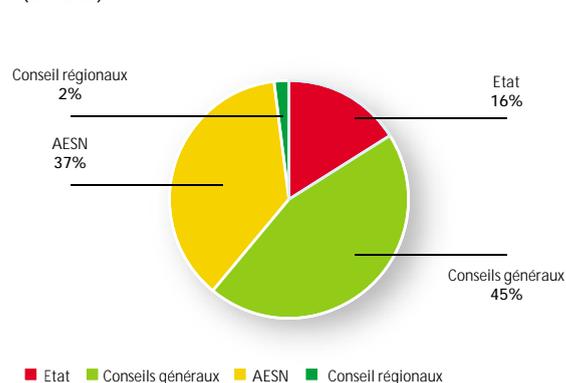
	Recettes (euros)	Dépenses (euros)
Investissement (cf. note infra)	2 462 066	2 695 271
Fonctionnement (cf. note infra)	408 219	467 843

Note : Les programmes d'aides aux collectivités locales, imputés en section de d'investissement à compter de 2003, sont comptabilisés de façon identique dans les chiffres et graphiques présentés ici afin d'améliorer la lisibilité des comptes.

Compte Administratif 2002 - Dépenses (en euros)



Part des recettes réalisées au compte administratifs 2002 (avril 2003)



Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

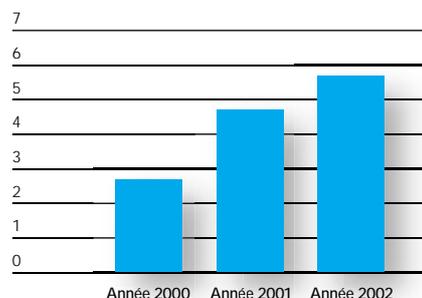
Conformément aux orientations retenues dans la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Oise et de l'Aisne adoptée le 8 janvier 2001 à Laon, l'Entente a poursuivi en 2001 et en 2002 le renforcement de ses services pour accompagner le développement de ses activités parmi lesquelles, la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation.

De trois postes existants au début de l'année 2001, l'effectif des services a doublé en deux ans pour atteindre un total de six postes à plein temps pourvus à la fin de l'année 2002.



Le personnel

Evolution du plan d'effectif de l'Entente



Ainsi, l'équipe initiale qui se composait en 2000 de :

- un directeur des services (Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, en service détaché à compter du 1^{er} mars 2000),
- un secrétaire général, adjoint au directeur (ingénieur territorial stagiaire recruté le 1^{er} septembre 2000 après mutation du titulaire du poste dès juin 2000),
- une secrétaire-comptable (adjoint administratif, recrutée en 1999, mutée le 31/12/2000),

a été étoffée comme suit :

En 2001 :

- recrutement d'une assistante de direction (fonction exercée par un adjoint administratif en service détaché depuis le 2 janvier 2001)
- transformation du poste de secrétaire-comptable par un poste de comptable à plein temps (fonction exercée par un adjoint administratif en service détaché depuis le 1^{er} février 2001)
- recrutement à temps partiel (17 h/mois) d'un agent de la Communauté de communes de Compiègne pour assurer la gestion des traitements, des carrières et des prestations sociales des agents de l'Entente (fonction exercée par un rédacteur-chef depuis le 1^{er} février 2001),
- recrutement d'un responsable de la communication (fonction exercée par un agent contractuel, depuis le 15 juillet 2001),

En 2002 :

- recrutement au poste de comptable d'un agent contractuel à temps plein du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002 pour remplacer l'agent titulaire en congés maternité puis transformation du poste de comptable à plein temps en deux postes à mi-temps (à compter du 1^{er} juillet 2002).
- recrutement d'un responsable de l'administration générale, des finances et des marchés (fonction exercée par un attaché territorial depuis le 15 juillet 2002).

Locaux et équipements

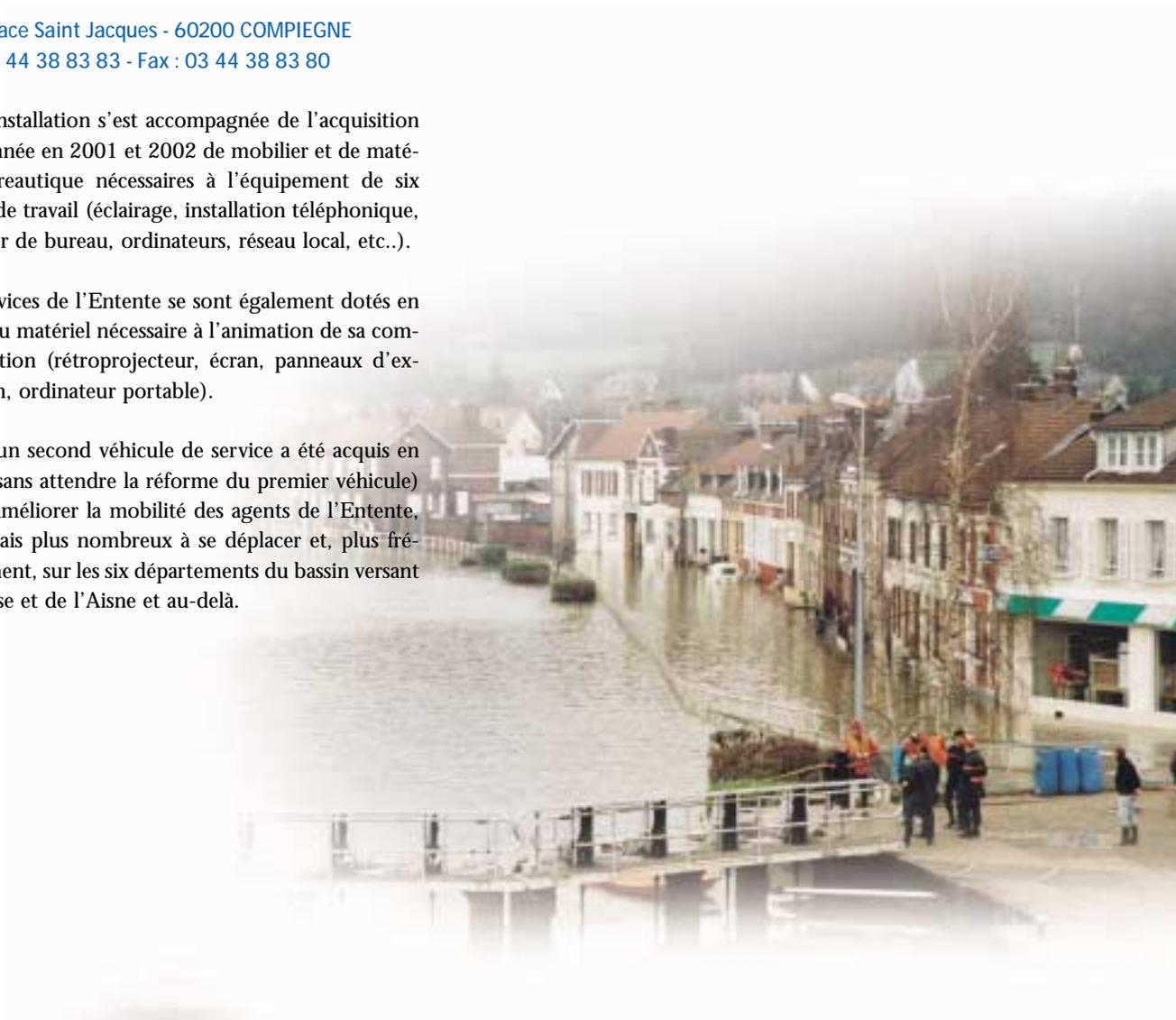
Depuis mai 2000, les services de l'Entente sont installés sur un espace de bureaux de 120m² loué en centre ville de Compiègne, à l'adresse suivante :

8 bis place Saint Jacques - 60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 38 83 83 - Fax : 03 44 38 83 80

Cette installation s'est accompagnée de l'acquisition échelonnée en 2001 et 2002 de mobilier et de matériel bureautique nécessaires à l'équipement de six postes de travail (éclairage, installation téléphonique, mobilier de bureau, ordinateurs, réseau local, etc..).

Les services de l'Entente se sont également dotés en 2002 du matériel nécessaire à l'animation de sa communication (rétroprojecteur, écran, panneaux d'exposition, ordinateur portable).

Enfin, un second véhicule de service a été acquis en 2002 (sans attendre la réforme du premier véhicule) afin d'améliorer la mobilité des agents de l'Entente, désormais plus nombreux à se déplacer et, plus fréquemment, sur les six départements du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne et au-delà.



The background features a collage of images related to water and the environment. On the left, there is a large, semi-transparent blue shape. In the center, there are three smaller images: a river flowing through a town, a wide river with a bridge, and a landscape with a winding river and green fields. The text 'Les actions de l'Entente Oise-Aisne' is overlaid on this collage.

Les actions de l'Entente Oise-Aisne

La stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation

Une nouvelle orientation technique : le ralentissement dynamique des crues

"... L'une des méthodes les plus efficaces pour diminuer l'importance des inondations consiste donc à laminer la crue, c'est-à-dire à aplatir la pointe de l'onde (donc à diminuer la hauteur atteinte) en ralentissant les écoulements dans le bassin et en stockant des volumes qui ne rejoindront progressivement le lit qu'après le passage du maximum... Les champs d'expansion constituent des régulateurs naturels... Ces zones fonctionnent comme des réservoirs latéraux recevant l'eau progressivement à partir d'un certain niveau de débordement et la relâchant peu à peu à la décrue. L'eau s'y accumule sur des épaisseurs variant de quelques cm à plus de 1m... Certains champs d'expansion peuvent recevoir sans dommages excessifs des épaisseurs d'eau sensiblement plus grandes pendant des temps plus longs que ceux auxquels ils ont été soumis lors des grandes inondations naturelles. On peut donc y stocker des volumes d'eau plus importants..." Jean Dunglas, 1996 - Rapport au Premier ministre et au ministre de l'environnement. Rapport final, novembre 1996, 83 pages, ministère de l'environnement.

"..La règle d'or du ralentissement dynamique (Gilard 1997) consiste à utiliser, autant que faire se peut, des solutions d'aménagements qui visent à ralentir l'eau mais uniquement aux périodes les plus critiques, c'est-à-dire pendant les événements de crue eux-mêmes, soit limités à quelques jours par an ou plus rarement encore..." Olivier Gilard - Les bases techniques de la méthode inondabilité - Editions Cemagref.

La stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation conçue à partir des recommandations de l'ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts Jean DUNGLAS, est fondée sur les principes suivants :

- Le phénomène naturel des crues concerne l'ensem-

ble des acteurs du bassin et la réflexion doit être coordonnée à l'échelle du bassin.

- Seul l'effet cumulé d'un éventail de mesures peut atténuer, sans jamais pouvoir les annuler, les conséquences négatives des crues.
- La protection totale contre les inondations n'est pas possible. Aussi le développement d'une culture du risque fondée sur la mémoire des crues est nécessaire.
- L'équilibre des milieux lié aux crues de faible intensité, la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère souvent encore naturel des vallées de l'Oise, sont des facteurs de richesse qui doivent être sauvegardés.

L'élaboration de la stratégie à partir des études financées grâce au contrat de plan interrégional du bassin parisien

Les études préalables

Le contrat de plan interrégional du bassin parisien (C.P.I.B.P.) a permis à l'Entente Oise-Aisne de bénéficier sur la période 1995 - 2001 de moyens de financement substantiels (subventions attribuées au taux de 100 %) pour réaliser les études préalables à l'élaboration de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne et à l'acquisition des données topographiques nécessaires à la modélisation du réseau hydrographique sur laquelle repose de telles études.

Les premières études, démarrées en 2000, ont été pilotées jusqu'à leur terme en 2001 et 2002 et la clôture de l'ensemble des opérations engagées au titre du CPIBP a été prononcée en novembre 2002 avec un taux d'utilisation de 100 % des crédits attribués à l'Entente, soit un montant total de 860 225,70 € (5 651 313 FF) dépensés entre 2000 et 2002. Le détail des opérations réalisées apparaît sur le tableau financier récapitulatif joint en Annexes.

Dans un premier temps, l'Entente Oise-Aisne a engagé une étude générale sur l'ensemble du bassin de l'Oise et de l'Aisne : "*Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise*" (5 volumes), réalisée par le groupement ISL - ECOSPHERE - AQUASCOP. Cette étude s'est achevée en mai 2001 avec la production d'un document de synthèse.

L'étude comporte trois parties :

- 1 - Une analyse de la situation actuelle du bassin (hydrologie, dynamique des crues, qualité des milieux naturels, usage de l'eau). Les plus hautes eaux connues (PHEC) ont été cartographiées et ces informations ont été croisées avec les zones urbaines les plus vulnérables.
- 2 - Une modélisation des écoulements et de la propagation des crues depuis les têtes de bassin jusqu'à la confluence de l'Oise avec la Seine a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau hydrographique Oise Aisne.
- 3 - L'identification des sites propices à l'aménagement d'aires de surstockage et l'évaluation des gains hydrauliques attendus de l'impact de ces aménagements sur les fortes crues d'hiver (similaires à celles de 1993 et 1995) à partir du modèle précité.

L'étude a été complétée par une simulation hydraulique des aménagements prévus par V.N.F. sur l'Oise aval entre Conflans Sainte Honorine et Janville faisant apparaître leur impact plus ou moins sensible sur l'écoulement des crues et sur la réduction potentielle du risque inondation, notamment, dans le secteur de la confluence de l'Oise et de l'Aisne.

Cette étude cadre a été prolongée par des études de faisabilité d'aires de stockage d'eau portant sur quatre secteurs pilotes :

- le secteur de Longueil Sainte Marie (60) sur l'Oise aval ;
- le secteur de Brétigny (60) à Janville (60) sur l'Oise moyenne ;
- le secteur de Guise (02) à Etréaupont (02) sur l'Oise amont ;
- le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51) sur l'Aisne amont.

Au terme de ces études de faisabilité, les avantages et contraintes de toutes natures, des divers sites potentiels d'aménagement identifiés sur chacun des secteurs, ont pu être comparés entre eux en faisant appa-

raître les sites d'intérêt prioritaire. C'est ainsi que certains sites d'intérêt ont été retenus pour faire l'objet d'études complètes dans le cadre de la conception des projets qui a été confiée à divers maîtres d'œuvres après consultations d'entreprises par voie de concours ou d'appel d'offres.

Par ailleurs, une étude sur les activités agricoles compatibles avec les inondations "*Etude de définition et évaluation des différentes activités agricoles compatibles avec les inondations*" réalisée par le groupement BRL - FIEF s'est achevée en juillet 2001. Cette dernière, conduite avec la participation active des Chambres d'agriculture des cinq départements concernés, a permis de mieux appréhender les contraintes de la surinondation sur les terres et sur les activités agricoles en fonction de la saison d'occurrence des crues et des principaux paramètres (nature des cultures, état du cycle végétatif, hauteur de la submersion, vitesse du courant, durée de l'inaccessibilité des parcelles, etc.). Les aspects fonciers ont également été examinés ainsi que les outils réglementaires appropriés pour l'aménagement des structures foncières en relation avec les projets de création d'aires de surstockage.

Liste des études et actions produites par l'Entente grâce au contrat de plan interrégional du bassin parisien (CPIBP) entre 2000 et 2001

- Etude de définition d'action d'aménagement du bassin de l'Oise (ISL - ECOSPHERE - AQUASCOP, mai 2001) ;
- Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations, sur les secteurs pilotes de :
 - Longueil Sainte Marie (60) – (ISL-ECOSPHERE, juin 2001)
 - Janville à Brétigny (60) – (ISL-ECOSPHERE, juin 2001)
 - Guise à Etréaupont (02) – (ISL-ECOSPHERE, juin 2001)
 - Rethel (08) à Passavant en Argonne (51) – (ISL, décembre 2002)
- Etude de définition et évaluation des activités agricoles compatibles avec les inondations (BRL – FIEF, juillet 2001)
- Organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur le site pilote de Longueil Sainte Marie (60) et maîtrise d'œuvre de l'opération (1ère tranche : avant projet).
- Actions de communication (Plaquette Charte Oise Aisne, plaquette stratégie d'aménagement hydraulique, site internet).
- Etude hydrogéologique du bassin de l'Oise dans une perspective d'aménagement d'aires de surstockage (ANTEA, mars 2003).
- Développement d'un modèle pluie-débit (HYDROMATH) pour l'amélioration de la prévision des crues sur les hauts bassins de l'Oise et de l'Aisne (SAFEGE – CEMAGREF, novembre 2001)

Les réflexions engagées par l'Entente avec les Chambres départementales d'agriculture dans le cadre de cette étude ont été très fructueuses. Elles ont permis de définir les principes sur lesquels l'indemnisation des préjudices agricoles induits par la création et le fonctionnement occasionnel des aménagements de surstockage pourront s'appuyer ainsi que la méthodologie applicable à cette fin dans le cadre de l'élaboration de chaque projet.

La présentation de la stratégie d'aménagement hydraulique proposée

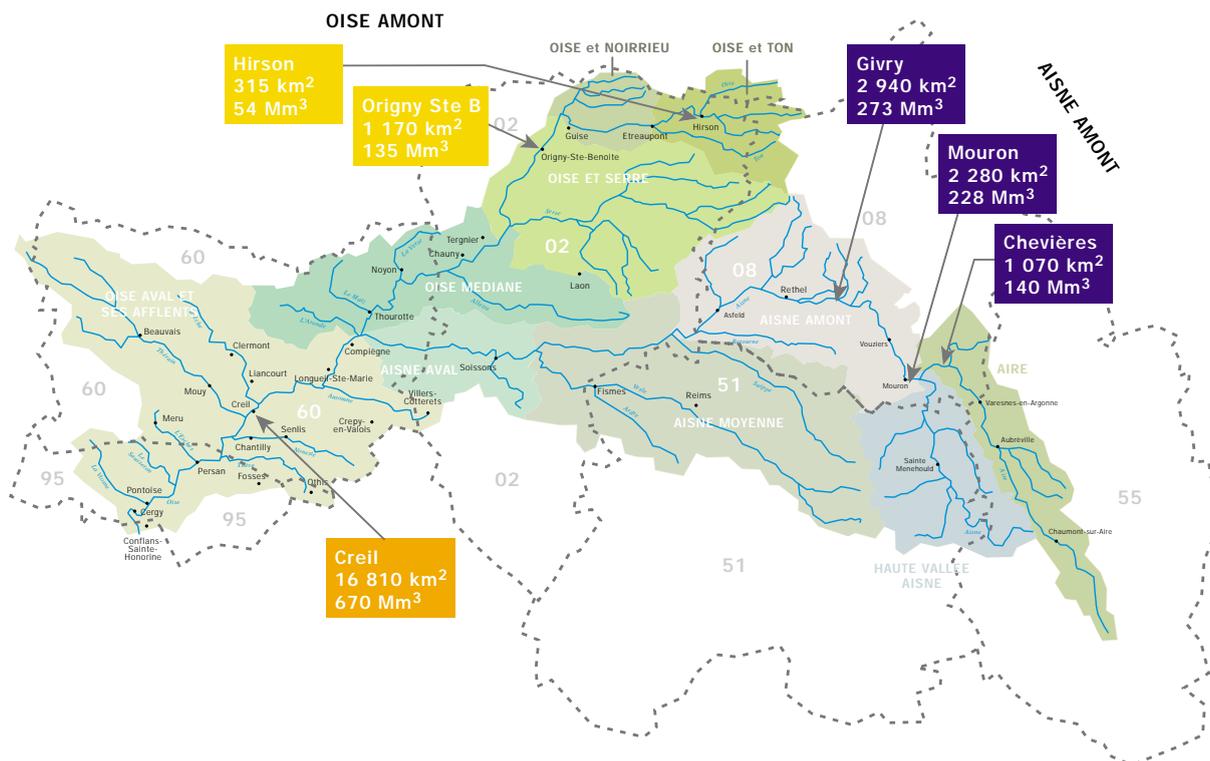
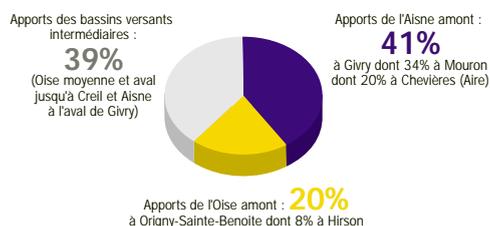
A partir des résultats de ces études et investigations, l'Entente Oise-Aisne a pu esquisser les grandes lignes de la stratégie d'aménagement hydraulique et du programme d'investissement proposé pour réduire le risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne à moyen et long terme. Ces éléments ont été présentés dès le mois de juin 2001 au Conseil d'administration, puis au public concerné, à travers divers supports de communication à compter d'octobre 2001.

Une plaquette de présentation a été largement diffusée (3000 exemplaires) et le développement du site Internet de l'Entente en 2002 a permis d'élargir encore la communication à tous les acteurs intéressés sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et du grand public.

Cette plaquette présente les enjeux et les objectifs de la stratégie d'aménagement hydraulique d'aménagement pour réduire le risque inondation lors des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne, les plus dommageables, les principes qui la sous-tendent ainsi que le programme d'investissements spécifiques envisagé par l'Entente (aires de surstockage) en complément des autres travaux engagés par les collectivités locales avec l'aide de l'Entente (travaux de protection localisée, restauration et entretien des rivières non domaniales) ; par l'Entente elle-même (entretien des rivières domaniales non navigables) et par Voies Navigables de France.

Les apports d'eau respectifs des bassins amonts de l'Oise et de l'Aisne lors de la crue de 1993

Contribution respective des bassins amonts de l'Aisne et de l'Oise au volume des eaux de la crue de 1993 mesuré à Creil (du 16/12/1993 au 02/01/1994)



La mise en place du programme interrégional d'aménagement d'aires de surstockage pour la période 2000-2006 et son financement au titre des contrats de plan Etat-Région

Le volet "lutte contre les inondations" inscrit dans chacun des contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie) a permis de réunir les deux tiers du financement d'un

programme d'investissements pluriannuel pour la création d'aires de surstockage sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne d'un montant de 27 millions d'euros (177 MF) sur la période 2000-2006.

La signature des Conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions a arrêté le plan de financement du programme interrégional et les modalités de sa mise en œuvre par l'Entente. A savoir :

Conventions-cadre relatives à l'exécution du volet "lutte contre les inondations" coordonné au niveau interrégional sur l'ensemble du bassin versant Oise/Aisne

22 janvier 2002	Signature de la convention-cadre entre l'Entente, l'Etat et la Région Picardie
5 mars 2002	Signature de la convention-cadre entre l'Entente, l'Etat et la Région Champagne-Ardenne
29 mars 2002	Signature de la convention-cadre entre l'Entente, l'Etat et la Région d'Ile-de-France

Plan de financement du programme interrégional d'investissement inscrit dans les Conventions-cadre tel que prévu dans la Charte Oise Aisne 2000-2006

Partenaires	Participations		Observations
	Montant en euros	%	
ETAT	8.994.492 (soit 59 MF)	33,33 %	3.811.225 euros, soit 25 MF, au titre du FNADT gérés par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, coordonnateur du Bassin parisien ; et 5.183.267 euros, soit 34 MF, au titre du FNSE.
REGION Champagne-Ardenne	1.524.490 (soit 10 MF)	5,66 %	
REGION d'Ile-de-France	5.335.715 (soit 35 MF)	19,77 %	3.963.674 euros, soit 26 MF, pouvant atteindre 5.335.715 euros, soit 35 MF
REGION Picardie	1.981.838 (soit 13 MF)	7,34 %	
	152.450	0,57 %	152.450 euros, soit 1 MF, (prévision / culture du risque)
ENTENTE OISE-AISNE et autres collectivités territoriales, ainsi que leurs groupements	8.994.492 (soit 59 MF)	33,33 %	
AGENCE DE L'EAU Seine Normandie			Une participation est attendue après instauration de la redevance "Modification du régime des eaux" (VIII ^{ème} programme)
TOTAL :	26.983.477 (soit 177 MF)	100,00 %	

C'est ainsi que l'Entente a pu présenter à ses partenaires financiers au cours de l'année 2002 trois premiers dossiers de demande de subvention pour des opérations éligibles au programme interrégional de lutte contre les inondations.

Les dossiers présentés étaient les suivants :

Opérations	Nature des dépenses	Montant des opérations	Engagement fin 2002
CPER 2002/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie	Assistance à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (2 ^{ème} partie) et études complémentaires associées	320.143 € TTC	94%
CPER 2002/2 Projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60)	Assistance à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et études complémentaires associées	560.000 € TTC	70 %
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire, pour réduire le risque inondation.	Marchés de prestations intellectuelles et acquisition de données topographiques complémentaires	435.000 € TTC	55 %

Les premiers projets d'aménagement d'aires de ralentissement des crues engagés par l'Entente

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement hydraulique a été franchie en 2002 avec la mise en place, par l'Entente, d'un dispositif opérationnel approprié pour la conduite de ses trois premiers projets.

A savoir, pour chaque projet :

- Identification d'un service d'appui disponible pour apporter à l'Entente, maître d'ouvrage, l'assistance administrative, juridique et technique nécessaire à la conduite des opérations ;
- Désignation d'un maître d'œuvre chargé de la conception technique du projet, de la préparation des dossiers et de la direction des travaux ;
- Mise en place d'une structure de concertation réunissant les principaux acteurs concernés par le projet tout au long de sa conception.
- Production de supports de communication sur le projet et organisation au plan local, en temps opportun, de réunions d'information publiques.

Le projet pilote de Longueil Sainte Marie (60)

Il s'agit d'un aménagement original mobilisant pour l'écroulement des fortes crues de l'Oise une capacité de stockage d'environ 15 millions de m³ sur un terri-

toire de huit communes (2.500 ha) partagé en 4 casiers situés en lit majeur et comportant près de 60 plans d'eau (600 ha) issus de l'exploitation de multiples gravières. La vidange partielle des étangs avant la saison des crues hivernales permet d'accroître la capacité de stockage utile de l'aménagement de 50 %.

Le projet comporte l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement, la gestion des opérations foncières associées à l'acquisition de l'emprise des divers ouvrages (digues, vannes, recalibrage de ruisseaux et fossés, travaux connexes), l'indemnisation des servitudes instaurées sur les terrains privés, les prestations de maîtrise d'œuvre associées à la direction des travaux, des travaux compensatoires et diverses mesures d'accompagnement.

La réalisation des travaux s'effectuera en deux opérations successives :

- Opération 1 (rive gauche) pour un coût estimé à : 4,5 millions d'euros HT (2004-2005)
- Opération 2 (rive droite) pour un coût estimé à : 2,2 millions d'euros HT (2005-2006)

Le gain attendu de l'aménagement complet correspond à un laminage des fortes crues de l'Oise de l'ordre de 15 cm pour une forte crue de type 1995 au niveau des villes de Creil et Pont Sainte Maxence (60). Plusieurs milliers de personnes des collectivités riveraines situées à l'aval de l'aménagement jusque dans le

Val d'Oise, mais aussi à l'amont, jusqu'à Compiègne, bénéficieront de ces travaux. On évalue à 20 millions d'euros la réduction du montant des dommages potentiels en cas de forte crue de type 1995.

La maîtrise d'œuvre : Le groupement de bureaux d'études HYDRATEC-BIEF a été désigné comme maître d'œuvre du projet en décembre 2001 à l'issue d'un concours. Un accord avec la DDE de l'Oise permet à l'Entente de bénéficier de l'assistance administrative et juridique de ses services (subdivision de Compiègne). Les relevés topographiques de la zone aménagée et les reconnaissances géotechniques ont été engagés en début d'année 2002 sur la base des prescriptions du maître d'œuvre.

L'étude d'impact : Cette étude, destinée à évaluer les impacts positifs et négatifs de l'aménagement projeté sur le milieu et les écosystèmes, sur les activités humaines et sur les paysages, a été confiée au groupement de sociétés HYDROSPHERE-ECOTHEME-GREUZAT en juin 2002. La mise au point de l'avant-projet concomitante avec l'étude d'impact et la concertation ont permis de faire évoluer positivement la conception du projet qui intègre désormais les mesures correctives et compensatoires environnementales recommandées.

Ainsi, l'objectif du projet "laminer efficacement les fortes crues de l'Oise" a été assorti d'une condition : "ne pas aggraver les crues moyennes" et le mode de gestion du niveau des plans d'eau a été reconsidéré pour limiter le marnage nuisible à la végétation des berges.

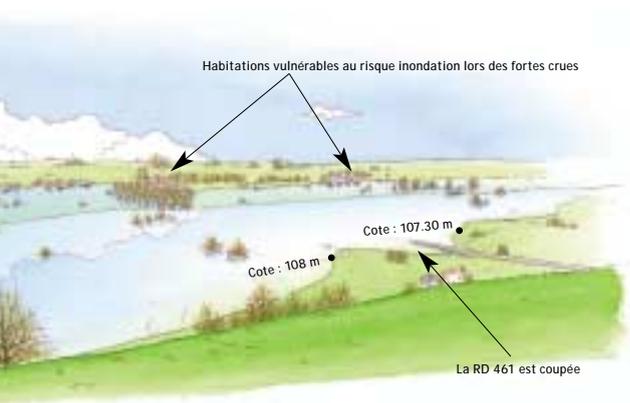
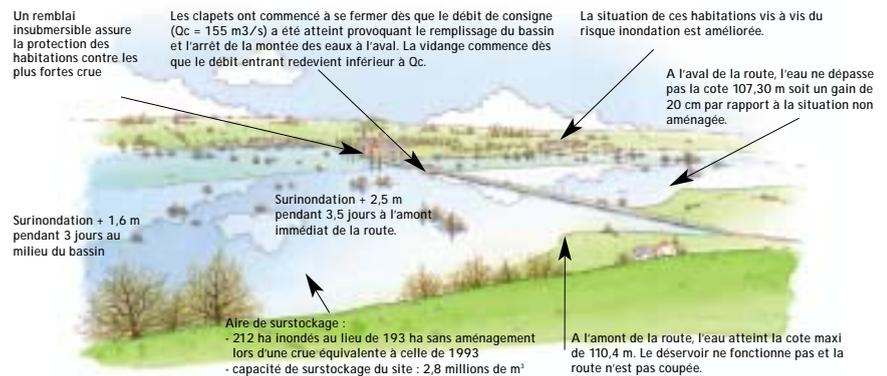
Concertation, information et communication : Le groupe de concertation a été réuni le 15 février 2002 à la sous-préfecture de Compiègne pour une première présentation de l'aménagement envisagé par le lauréat du concours. Il s'est ensuite réuni le 5 juillet 2002 pour une présentation par HYDRATEC de l'avant-projet et des résultats d'une étude¹ à caractère historique montrant les évolutions qui ont bouleversé l'économie du secteur et l'occupation du lit majeur en relation avec l'évolution des usages de la voie d'eau depuis la première canalisation de l'Oise (1825) jusqu'à ce jour, travail réalisé par deux universitaires familiers de la région à l'initiative de l'Entente.

Par ailleurs, un groupe de travail "Environnement" a été constitué pour examiner ces aspects spécifiques et s'est réuni à deux reprises en 2002 au cours de l'étude d'impact.

Plusieurs outils de communication et d'information ont été mis en œuvre : plaquette d'information, panneaux d'exposition et animation vidéo du fonctionnement de l'aménagement. Ces différents outils ont permis à chacun de prendre conscience des enjeux et de l'ampleur du projet. D'autre part, chacun a pu s'impliquer dans ce projet à travers différentes réunions. En 2002, ce sont 10 réunions d'information et de concertation qui ont été organisées, dont 4 réunions publiques d'information (Pontpoint, Verberie, Chevrières, Longueil Sainte Marie).

¹ Mise en perspective historique des aménagements hydrauliques et de l'occupation de l'espace dans le lit majeur de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie - analyse des espaces situés en rive gauche de l'Oise, notamment sur les communes de Pontpoint et Pont-Ste-Maxence. - ARDU - mai 2002



LA CRUE DE 1993 À SON MAXIMUM AVANT AMÉNAGEMENT (Q max : 190m³/s)LA CRUE DE 1993 À SON MAXIMUM APRÈS AMÉNAGEMENT (Q max : 190m³/s)

Le projet de Proisy (02)

Le site de Proisy est localisé sur le bassin amont de l'Oise. Le projet est tout à fait représentatif des nombreux sites potentiels d'aménagement identifiés lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant, notamment sur les hautes vallées de l'Oise et de l'Aisne.

L'aménagement projeté comporte un endiguement transversal à la vallée adossé à une route départementale (surélévation de 2,5m) et l'installation d'un clapet automatisé dont la fermeture, lors des fortes crues, provoquera la surinondation temporaire de 285 hectares de prairies inondables, dont 7 hectares supplémentaires et le surstockage d'environ 2,5 millions de m³.

L'évaluation des contraintes sur les activités agricoles de la surinondation occasionnelle des prairies situées dans l'aire de surstockage et l'indemnisation par l'Entente des servitudes de rétention des eaux et des préjudices susceptibles de résulter de la surinondation, lors des fortes crues, selon la saison d'occurrence, constituent des aspects qui seront déterminants pour l'acceptabilité du projet par les agriculteurs concernés.

Le gain attendu du fonctionnement de cet aménagement est évalué à 40 cm de réduction de la montée maximale des eaux pour une forte crue de type 1995 ou 1993 au niveau de la ville de Guise (02) qui a connu en novembre 2002, puis au début de janvier 2003, de graves inondations.

Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à la fin de l'année 2002, après consultation d'entreprises, au cabinet d'ingénieurs conseils STUCKY. La réunion de lancement de la phase "conception et concertation" s'est tenue le 29 novembre 2002 à Proisy. La DDAF de l'Aisne a été désignée comme conducteur d'opérations auprès de l'Entente.

Concertation : Le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le projet s'avère particulièrement difficile. Les projets de surstockage de l'Entente réveillent le souvenir des luttes qui ont opposé vigoureusement les acteurs locaux aux projets de "barrage", initiés par l'Entente dans les années 1980 et finalement abandonnés. Une association locale de défense contre le surstockage en vallée de l'Oise s'est d'ailleurs constituée dès la signature de la Charte Oise Aisne en janvier 2001, face à ce qui est perçu comme une nouvelle menace par certains.

Un long délai s'est écoulé depuis la restitution des résultats de l'étude de faisabilité à la fin de l'année 2000, le choix concerté du site de Proisy pour y conduire les études détaillées lors de la réunion du 12 septembre 2001 à la sous-préfecture de Vervins, et le démarrage effectif de ces études, fin 2002. Ceci a été pénalisant pour la concertation et le dialogue qui vont pouvoir être intensifiés désormais.

Le projet de Montmacq (60)

Le projet prévoit la dérivation d'un volume de plus de 1,0 million de m³ d'eau vers un vallon forestier (forêt de Laigue) situé hors du lit majeur de l'Oise, sur une superficie d'environ 350 hectares, lors du passage de la pointe des fortes crues de l'Oise.

Les travaux projetés comportent la réalisation d'un chenal de dérivation des eaux excédentaires vers la cuvette de stockage temporaire des eaux, la reprise du réseau de drainage naturel de la zone forestière inondée ainsi que la protection des habitations riveraines par une digue de ceinture.



Trois aspects seront déterminants pour l'acceptabilité du projet par les populations locales :

- le gain économique attendu du projet pour les populations riveraines exposées au risque inondation,
- l'évaluation des conséquences de sa mise en charge temporaire de la nappe phréatique superficielle sur les zones habitées environnantes,
- l'évaluation des impacts de l'aménagement sur l'exploitation du massif forestier domanial soumis à l'Office national des forêts (O.N.F.) et sur l'écosystème de la forêt classée en ZNIEFF.

Le gain attendu du fonctionnement de cet aménagement correspond à une réduction de 5 à 10 cm de la montée maximale des eaux pour une forte crue de type 1995 ou 1993 au niveau des zones d'habitat dense très exposées au risque situées entre Montmacq et la confluence de l'Oise et de l'Aisne (Montmacq, Le Plessis Brion, Longueil Annel, Thourotte), secteur qui connaît régulièrement de sérieuses inondations, les crues dommageables de mars 2001 et de janvier 2003 étant les plus récentes.

Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à la fin de l'année 2002, après consultation d'entreprises, au cabinet d'ingénieurs conseils HYDRATEC. Un accord conclu en 2002 avec la DDE de l'Oise et l'Office national des forêts permet à l'Entente de bénéficier de l'appui de ces services tout au long de la phase "conception et concertation" relative au projet. Dans ce cadre, il est convenu que l'ONF dresse un état des lieux de la zone forestière concernées par le projet, comme contribution à l'étude d'impact qui sera confiée à un prestataire extérieur et indépendant en 2003.

Concertation : Deux réunions d'information ont été organisées préalablement au démarrage du projet le 17 mai 2002 et le 5 décembre 2002. Toutefois, le long délai qui sépare la décision de retenir le site pour l'étude du projet (octobre 2001) et la disponibilité des résultats des études techniques détaillées (prévue pour fin 2003-début 2004) exacerbe les tensions et rend plus difficile le dialogue avec les acteurs locaux. Or, seuls les résultats des études détaillées permettront de répondre aux inquiétudes des résidents proches du site et aux associations de protection de la nature qui craignent que le projet apporte des nuisances et un préjudice irrémédiable à la forêt.

Les aides de l'Entente aux travaux de protection localisée contre les inondations réalisés par les collectivités locales et leurs groupements

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation, l'objectif étant de réduire, pour l'avenir, l'importance des dommages et pertes économiques et limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

La réalisation de travaux de protection localisée des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie. A cette fin, l'Entente Oise-Aisne est susceptible d'apporter une aide financière, actuellement limitée à

10 % du montant des travaux, aux collectivités locales (et à leurs groupements) qui souhaitent prendre l'initiative des travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols.

En 2002, le Conseil a décidé de réviser son régime d'aides de sorte que les maîtres d'ouvrage soient incités, par des aides à taux majoré (50%), à mobiliser les moyens nécessaires à la conception de projets de qualité comportant, d'une part, des simulations de l'impact hydraulique des travaux prévus et offrant, d'autre part, de meilleures garanties quant à la sécurité des personnes qui seraient menacées en cas de rupture des digues projetées.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 et 2002, le nombre des projets de protection localisée contre les inondations subventionnés, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets.

Année	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projet subventionnés	Montant des subventionnées par l'Entente
	Agence de l'eau	Conseil général (Entente Oise Aisne)	Total		
2001	néant	97.986	97.986	9	897.867
2002	néant	110.240	110.240	14	970.692

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en ANNEXE

Les opérations subventionnées sont situées sur les trois départements de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise plus une opération du Val d'Oise subventionnée en 2002. Les aides attribuées s'appliquent, en

général, à des études et à des travaux de protection et de rehaussement de berges en zones urbaines mais aussi à des études préalables destinées à identifier des sites d'aménagement d'aires de stockage et surstockage d'eau en période de crues.

L'entretien et la restauration des rivières sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne

Le maintien des capacités d'écoulement du lit mineur des rivières constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation.

Toutefois, les compétences en matière d'entretien des rivières varient selon le statut juridique des cours d'eau.

Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	Les riverains et, à défaut, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise.	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Entente Oise Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé sur Aisne (02)
Domanial navigable	Voies Navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine Conflans Ste Honorine	en aval de Condé sur Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise.

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau et favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant, à cette fin, les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure, depuis une dizaine d'années, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières domaniales Oise et Aisne en bénéficiant des aides de l'Etat (20 %), de l'Agence de l'eau (40 %) et des départements sur lesquels s'effectuent les travaux (15 %). La participation des Conseils généraux membres de l'Entente est de 25 %.

Sur les rivières navigables, l'entretien du chenal et des ouvrages nécessaires à la navigation des bateaux incombe à Voies Navigables de France.

La poursuite des programmes annuels d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux d'aménagement en rivières non domaniales

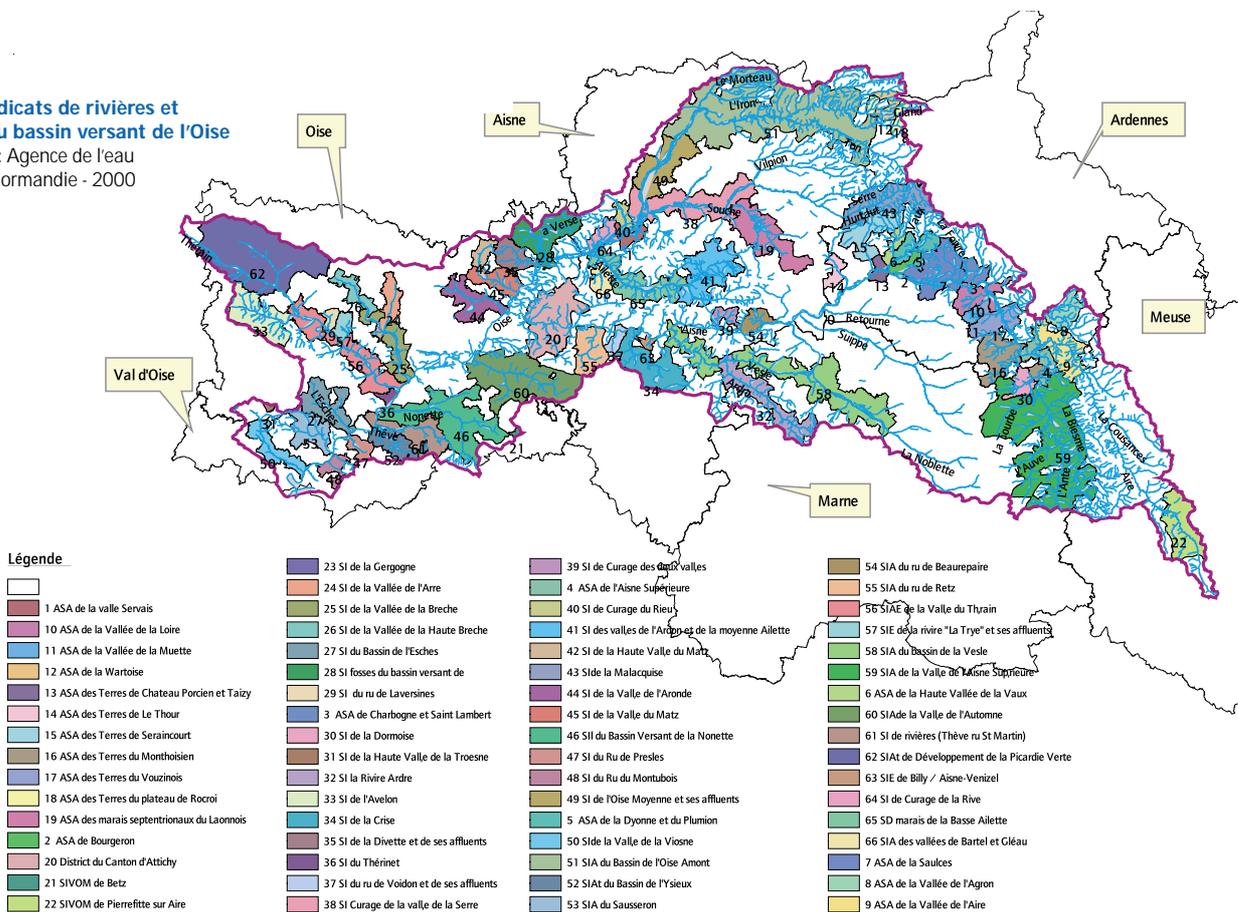
L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière de restauration et d'entretien périodique des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dans la traversée des fonds dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. L'entretien des rivières peut également être réalisé par des associations syndicales autorisées (ASA), nombreuses dans les Ardennes, qui sont des groupements de propriétaires ou par des communautés ou autres groupements de communes compétents.

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser la constitution de toutes structures collectives (syndicats intercommunaux ou autres) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. Depuis avril 1996, l'Entente Oise-Aisne est en mesure d'attribuer aux structures, créées à cette fin, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création.

Le syndicats de rivières et ASA du bassin versant de l'Oise

Source : Agence de l'eau Seine Normandie - 2000



En 2001 et 2002, une seule collectivité a bénéficié de cette aide : le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru du Voidon et de ses affluents.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes d'aides en concertation avec l'Agence de l'eau ainsi que le secrétariat du Comité technique de l'Entente chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Conseil d'administration de l'Entente des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF), de l'Agence de l'Eau, des Conseils généraux membres, des Régions intéressées et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres dont l'appel est échelonné comme suit : 20 % de la participation relative au programme de l'année "n" ; 30 % de la participation relative au programme de l'année "n-1" ; 50 % de la participation relative au programme de l'année "n-2".

- Les travaux d'entretien des cours d'eau consistent en des travaux légers, sélectifs et réguliers sur la végétation des berges et sur le bois mort. Il s'agit essentiellement du débroussaillage, de l'élagage, du recépage et du fauchage. Les collectivités maîtres d'ouvrage réalisent ces travaux en régie ou les confient à des entreprises spécialisées.

Pour être subventionnés, les travaux d'entretien doivent s'inscrire dans un programme pluriannuel, d'une durée comprise entre 2 et 6 ans, qui définit : la nature des travaux, la période d'exécution, la localisation et les méthodes employées pour parvenir aux résultats escomptés.

Chaque année, l'Entente contribue ainsi au financement d'environ 25 programmes pluriannuels d'entretien donnant lieu à des participations reconduites d'une année sur l'autre.

- Les travaux de restauration consistent à remettre en état les fonctions d'un cours d'eau mal ou non entretenu, arrêter une dégradation, retrouver un état de référence antérieur après une longue période sans intervention ou après un événement exceptionnel (crue, tempête, etc.).

Ces travaux peuvent porter sur la végétation des berges : élagage, débardage, plantation ; sur le lit et les berges : scarification d'atterrissement, curage, retrait d'embâcles, terrassement, profilage de berges, réfection et protection de berges par des techniques végétales (fascinage, tunage, clayonnage) ou civiles (enrochement, palplanches, gabion) et sur les annexes hydrauliques : réfection de déversoirs et seuils nécessaires au bon fonctionnement physique et écologique du cours d'eau. Toutefois, l'Entente ne subventionne pas les travaux de restauration des ouvrages d'art (ponts).

Pour être subventionnés, ces travaux doivent être obligatoirement suivis d'un programme de travaux d'entretien.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 et 2002, le nombre des projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets.

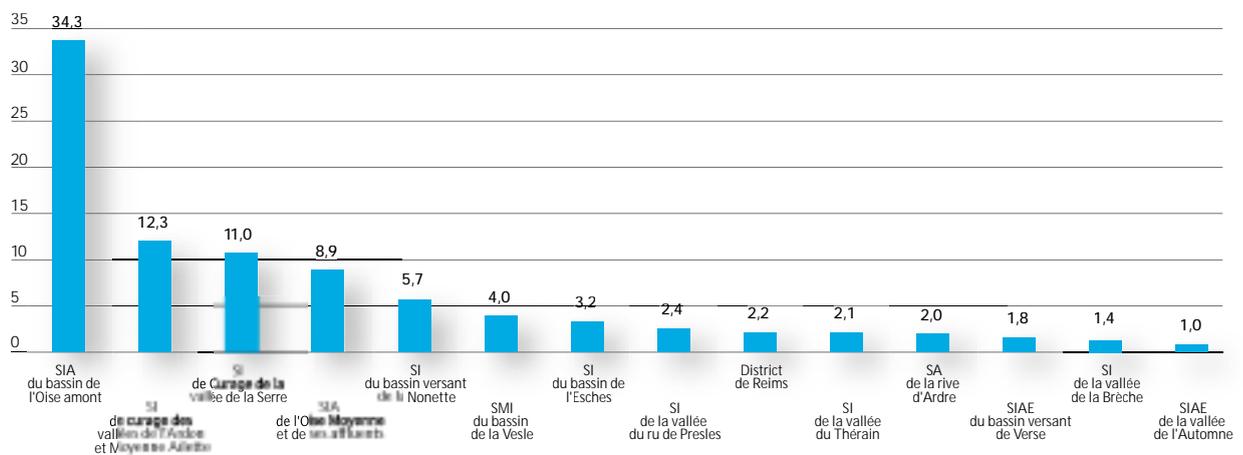
Année	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projet subventionnés	Montant des subventionnées par l'Entente
	Agence de l'eau	Conseil généraux (Entente Oise Aisne)	Total		
2001	1.178.009	1.116.097	2.294.106	52	2.954.654
2002	975.279	867.156	1.842.435	58	3.539.168

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en Annexes.

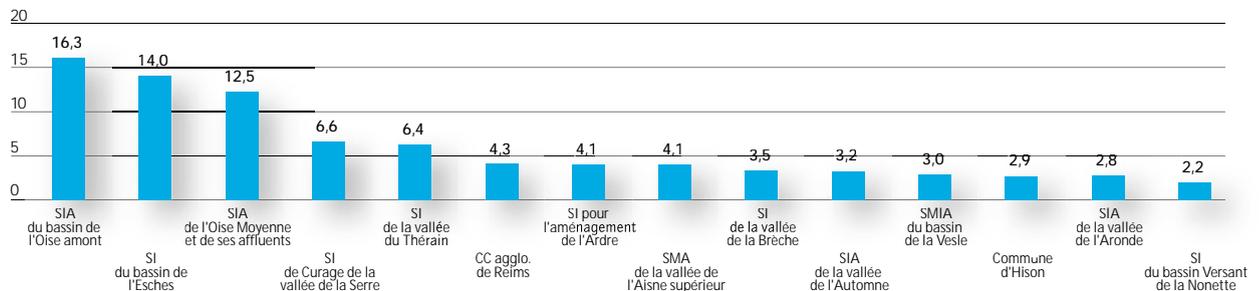
Les deux graphiques ci-dessous présentent la répartition, entre les principales collectivités bénéficiaires, des aides de l'Entente en 2001 et en 2002 respectivement, en % du montant total des aides attribuées chaque année :

Répartition des subventions accordées aux principales collectivités bénéficiaires pour les travaux d'entretien et de restauration (en pourcentage du montant total du programme)

en 2001



en 2002



Les travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières Oise et Aisne domaniales

Depuis plusieurs années, l'Entente Oise-Aisne réalise, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux d'entretien des sections de rivières domaniales non navigables (Oise et Aisne), dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise dans le cadre d'une programmation quinquennale. Les travaux sont réalisés par tranches annuelles sous le contrôle du Service de la Navigation de la Seine (SNS) agissant comme maître d'œuvre de l'Entente.

Ces travaux ont pour objectif de réduire le risque de formation d'embâcles lors des crues tout en favorisant l'écoulement des eaux en situation normale.

Programme des travaux engagés en 2001

En 2001, les travaux réalisés correspondent à ceux qui étaient initialement prévus dans la programmation 1998-2002, soit un montant de 313.435 € TTC après actualisation des coûts, sur les rivières et communes suivantes :

- Rivière Aisne : Gomont, Balham, Asfeld et Avaux dans le département des Ardennes (93.299 € TTC) ; Menneville, Guignicourt, Condé sur Suippe et Berry-au-Bac dans le département de l'Aisne (62.809 € TTC).
- Rivière Oise : Manicamp, Bichancourt et Chauny dans le département de l'Aisne (100.921 € TTC) ; Saint-Léger-au-Bois et Bailly dans le département de l'Oise (56.406 € TTC).



Programme des travaux engagés en 2002

En 2002, le programme des dépenses engagées atteint 344.500 € TTC, composées comme suit :

- Rivière Aisne : le secteur compris entre Mouron et Brécy-Brières (20 km) dans le département des Ardennes (105.347 € TTC) ; le secteur d'Oeuilly ainsi que des travaux de protection de berges par enrochement sur la commune de Guignicourt (02) dans le département de l'Aisne (62.595 € TTC).
- Rivière Oise : le secteur compris entre Quierzy et Manicamp (8 km) dans le département de l'Aisne (26.862 € TTC) ; le secteur compris entre Bailly et Chiry-Ourscamps (6,5 km) dans le département de l'Oise (32.022 € TTC).
- Etudes : Lot 1 : Diagnostic pour la définition du nouveau programme pluriannuel d'entretien (65.050 € TTC) ; Lot 2 : Etude de la gestion du transport solide et des atterrissements sur l'Aisne amont (52.674 € TTC).

Ces deux études confiées en août 2002 à la Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement (SIEE) sont destinées à établir le nouveau programme quinquennal d'entretien des sections de l'Oise et de l'Aisne domaniales non navigables en portant une attention particulière à la gestion des atterrissements sur l'Aisne ardennaise qui, depuis l'interdiction d'extraction de tous dépôts, constitue un sujet de vives préoccupations pour les riverains et leurs élus.

Ces études comportent la reconnaissance des besoins d'entretien, un recueil de données, un diagnostic porté sur l'état du lit mineur, des berges et des milieux, une analyse diachronique de la dynamique du lit mineur de l'Aisne et du transport solide. De plus des recommandations pour la gestion des atterrissements, la définition de fuseaux de mobilité et le cas échéant, l'établissement des cartes d'objectifs sectorisés permettent une gestion raisonnée de la ripisylve et des atterrissements accompagnés d'une proposition d'échelonnement des travaux à effectuer sur la période 2004-2008. Ces deux études doivent être achevées en 2003.

Les travaux d'entretien sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne

L'entretien du chenal de navigation incombe à Voies Navigables de France (V.N.F.). La reprise de ces travaux sur la section comprise entre Conflans-Sainte-Honorine et Creil ainsi que le traitement des sédiments pollués sont programmés par VNF dans le cadre du programme d'aménagement de l'Oise aval et inscrit dans la Charte Oise Aisne 2000-2006.

Aucun calendrier n'est envisagé pour les travaux de dragage, approfondissement, voire surcreusement du chenal entre Janville et Creil.

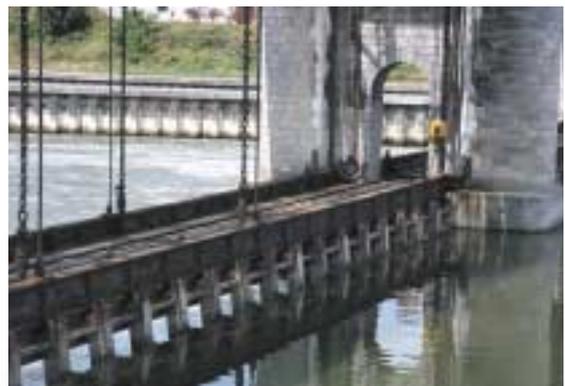
L'étude engagée par l'Entente "*Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise : Impact des travaux d'aménagement envisagés sur l'Oise aval*" - ISL, novembre 2001, a permis d'évaluer l'impact des travaux d'aménagements envisagés par VNF sur l'Oise aval. Ainsi les résultats des simulations hydrauliques effectuées par l'Entente indiquent que les travaux envisagés en seconde phase auraient un impact très positif sur la réduction du risque inondation pour les zones vulnérables situées de Janville à Compiègne alors que leurs conséquences négatives sur la dynamique des ondes de crue à l'aval seraient très limitées.

Les conclusions de cette étude ont conduit le président de l'Entente à demander à V.N.F., dans une lettre adressée au directeur interrégional du Bassin de la Seine le 22 mai 2002, d'engager sans délais les études préalables aux travaux de dragage, approfondissement voire surcreusement du chenal de navigation, spécialement dans la zone de confluence de l'Oise et de l'Aisne.

"Entretien et restauration des rivières : L'Etat (ou son concessionnaire) doit entretenir le domaine public fluvial. En ce qui concerne le lit mineur de la rivière, l'article 14 du Code du domaine public fluvial (CDPF) stipule que le curage des cours d'eau domaniaux et de leurs dépendances est à la charge de l'Etat.

Si le cours d'eau est navigable, l'Etat doit assurer les opérations nécessaires à la maintenance et au bon fonctionnement des ouvrages nécessaires à la navigation. Si le cours d'eau est radié ou déclassé, l'Etat doit rétablir, en cas de nécessité, la situation naturelle (art. 6 et 7 du CDPF)."

Extrait du rapport Dunglas.



Les autres actions engagées par l'Entente Oise-Aisne

L'amélioration des outils de prévision des crues

Développement d'un modèle de prévision "pluie-débit" à l'intention des Centres d'annonce des crues de Compiègne et de Reims

L'Entente contribue depuis plusieurs années à l'acquisition des données (levés topographiques du lit majeur) et à l'amélioration des outils (modèle de simulation des écoulements) utilisés par les services de l'Etat chargés de la mission de prévision et d'annonce des crues sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne, notamment, les Centres d'annonce des crues de Compiègne et de Reims (C.A.C.).

Dans le cadre du CPIBP, l'Entente a bénéficié de crédits pour le développement d'un modèle pluie-débit sur les hauts bassins de l'Oise et de l'Aisne. Cette réalisation, confiée au groupement SAFEGE-CEMAGREF en 2001, a été achevée en 2002.

Le modèle dénommé "HYDROMATH" permet une anticipation de 6 à 12 heures de la prévision du débit en tête des bassins de l'Oise (Hirson) et de l'Aisne (Ste Menehould et Vouziers). La conception du modèle lui permet d'intégrer la pluviométrie enregistrée en continu, sur quelques stations de référence. Il simule ainsi les réponses du bassin versant qui varient selon l'intensité, la durée et la succession des épisodes pluvieux qui conditionnent l'état de saturation des sols.

L'outil est fonctionnel mais requiert, pour des performances optimales, l'acquisition de données pluviométriques en temps réel (données tri-horaires, voire horaires, si possible) à partir de 24 stations existantes du réseau de Météo France dont la plupart sont des stations manuelles (dont 4 stations appartiennent à l'Agence de l'eau Seine-Normandie).

La collaboration entre les partenaires concernés (Météo France, S.N.S., DIREN et Entente) devrait permettre la mise en œuvre prochaine d'un programme de modernisation de la vingtaine de pluviographes requis ainsi que l'intégration des données produites par deux stations de mesures automatiques situées en Belgique en des lieux pertinents pour la prévision des crues sur le bassin de l'Oise amont (Momignies et Cul des Sarts).

Des propositions seront présentées en 2003 en vue de la mise en œuvre du programme de modernisation du réseau de pluviographes de Météo France en 2004.

Contribution au financement d'un nouveau radar météorologique "Radar du Nord"

La Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise adoptée le 8 janvier 2001, prévoyait l'implantation par Météo France d'un nouveau radar météorologique destiné à parfaire la couverture radar des hauts bassins de l'Oise et de l'Aisne dont on connaît le rôle déterminant dans le déclenchement des fortes crues.

Dans sa séance du 29 novembre 2001, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne a approuvé le principe d'une participation financière de l'Entente au projet de radar du nord. Les contributions des collectivités territoriales, qui ont accepté de se mobiliser pour compléter le financement du projet estimé à 2 millions d'euros (collectivités territoriales de la Région Nord-Pas-de-Calais, Région Champagne-Ardenne et Région Picardie, Conseils généraux de l'Aisne et des Ardennes, EPAMA et Entente Oise-Aisne), ont permis l'obtention de fonds européens (FEDER - INTERREG). La réalisation par Météo France des études préalables à l'implantation du radar en a été accélérée.

L'implantation du radar météorologique est désormais fixée en Avesnois près de Maubeuge. Il couvrira, notamment, le bassin de l'Oise amont et la pointe des Ardennes. L'opération a été engagée en 2002. Sa mise en service devrait intervenir avant 2006.

L'information du public sur le risque inondation et la communication

Développement d'un système d'information consultable via Internet à l'intention des populations exposées au risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.



L'Entente Oise-Aisne a souhaité offrir aux populations riveraines de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire une information actualisée en continu sur le niveau

atteint par les eaux en divers points du réseau hydrographique, sur l'évolution de la pluviométrie en tête de bassin ainsi que sur l'état des nappes phréatiques en relation avec les rivières. Une action dans ce sens a été introduite dans la Charte Oise Aisne 2000-2006 sur l'initiative de l'Entente (Cf. action 1.3.4.C.).

Fin 2001, l'interface utilisateur, développée par le Centre d'annonce des crues de Paris (CAC) pour la Seine et ses affluents situés en région parisienne qui était accessible par INTERNET, a été complétée pour couvrir désormais l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. Le prototype utilise les données hydrologiques recueillies par les CAC sur le réseau des DIREN. Il permet aussi de relayer, dès leur émission, les messages d'alerte qui, auparavant, n'étaient disponibles que sur le 3615 EAUSEINE.

Les mises à jour journalières de ces informations sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.fr/ile-de-france/phecruces/niveau/journalier/bassin.htm>

En 2002, l'Entente Oise-Aisne a demandé à ce que les données hydrologiques communiquées au public pour les stations situées en tête de bassin soient plus fréquemment mises à jour compte tenu de la rapidité de la réponse des hauts bassins aux épisodes pluvieux (entre 6 et 12 heures). Cette amélioration a été testée au niveau de la station d'Hirson (02) sur l'Oise

amont. Elle comporte la mise en ligne sur Internet, sous forme graphique, des hauteurs d'eau recueillies en continu sur une période glissante de plusieurs jours avec report des niveaux de vigilance, d'alerte et de grande alerte, à titre de référence.

Ces données ainsi que les cartes des plus hautes eaux connues (PHEC) sont désormais accessibles sur le site INTERNET de l'Entente Oise-Aisne, ouvert en février 2003 :

http://www.entente-oise-aisne.fr/risque_inondation.htm

La duplication de l'interface développée pour Hirson sur 2 ou 3 autres stations situées dans les hautes vallées de l'Aisne et de l'Aire pour améliorer la prévision des crues à Vouziers, notamment, constitue un objectif à court terme.

D'autres améliorations sont envisagées par l'Entente à moyen terme afin de valoriser la masse des données disponibles car recueillies en continu à partir des stations hydrométriques exploitées par les DIREN, des stations pluviométriques de Météo France et des informations utiles sur le niveau des aquifères exploitées en relation avec la situation générale de l'hydro-système Oise-Aisne suivi par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le BRGM.

Mise en place de repères de crues sur les bâtiments publics des communes

Cette action prévue dans la Charte Oise Aisne 2000-2006 avait été programmée par l'Entente en 2001 mais sa réalisation a dû être différée compte tenu du plan d'effectifs des services de l'Entente encore insuffisant pour la conduire. Cette action, en appui aux collectivités locales, sera reprogrammée dès que possible (2004).

Actions de communication engagées par l'Entente en 2001 et 2002

L'Entente Oise Aisne a développé la communication autour des actions qu'elle mène sur l'ensemble du bassin versant, avec le recrutement d'un chargé de communication (15 juillet 2001).

La communication de l'Entente a plusieurs objectifs : d'une part, accompagner l'élaboration des projets d'aménagements hydrauliques, notamment les aires

de ralentissement des crues, et favoriser la concertation autour de ces projets et, d'autre part, améliorer l'image et la notoriété de l'établissement public. Ces deux axes de communication se traduisent par des outils spécifiques qui déclinent le message principal de l'Entente Oise-Aisne : l'Entente a pour mission la protection des personnes et des biens contre les inondations. Cet objectif sera atteint par le développement de la solidarité et de la concertation entre tous les acteurs concernés. Les premières actions ont consisté à produire divers supports de communication.

Depuis juillet 2001, la communication se développe autour des deux axes principaux suivants :

La communication opérationnelle d'accompagnement des projets d'aménagements hydrauliques, notamment d'aires de ralentissement des crues, a pour objectif d'expliquer pour faciliter la compréhension et l'adhésion de tous les acteurs à ces différents projets. Le cœur de cible est constitué par les collectivités locales et les populations concernées sur le territoire des aménagements projetés.

Son développement passe par des réunions de concertation, des plaquettes explicatives, des panneaux d'exposition, des vidéos d'explication des projets. (cf liste des actions de communication en Annexes, exemple du projet de Longueil Sainte Marie)

La communication institutionnelle de l'Entente développe l'image et la notoriété de l'établissement. Elle a pour rôle de faire connaître l'Entente, sa mission, le cadre stratégique de ses interventions, ses objectifs à moyen et long terme à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne et ses modalités d'intervention. Elle présente également les différentes actions complémentaires de ses partenaires incluses dans la Charte Oise Aisne. Son cœur de cible est constitué des différentes collectivités présentes sur le bassin et des différents partenaires institutionnels.



Son développement passe par des outils de communication institutionnels : site internet, rapport d'activité, lettre de l'Entente. (cf liste des actions de communication en Annexes).

Perspectives de développement

Les efforts déployés depuis 2001 par l'Entente Oise-Aisne en matière de communication devraient s'intensifier avec la multiplication des projets en cours d'élaboration et le démarrage prochain des premières réalisations sur le terrain.

Par ailleurs, la diversification et l'élargissement programmés des activités de l'Entente Oise Aisne au service des collectivités locales seront accompagnés de nouveaux outils qui viendront compléter la panoplie disponible : panneaux institutionnels, plaquette institutionnelle, lettre d'information diffusée par courrier électronique (e-mail), exposition itinérante.



Perspectives

L'appel à projets de prévention des inondations et la candidature de l'Entente Oise-Aisne

Madame la ministre de l'écologie et du développement durable a pris l'initiative, en octobre 2002, de lancer un appel à projets national pour l'élaboration de plans de prévention des inondations qui invite l'ensemble des Etablissements publics territoriaux de bassin français (EPTB) à élaborer des plans d'actions tout à fait similaires à la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise sur laquelle l'Entente Oise Aisne et ses partenaires se sont déjà fortement engagés.

Cette initiative constitue pour l'Entente une reconnaissance de la pertinence de l'approche stratégique retenue pour réduire le risque inondation à l'échelle du bassin sur la voie tracée par l'Ingénieur général du GREF, Jean DUNGLAS, et un encouragement à poursuivre les efforts engagés dans ce sens en bénéficiant pour cela d'aides de l'Etat majorées (40 % de subvention au lieu du 1/3 prévu dans les contrats de plan Etat-Région).

Le Conseil d'administration de l'Entente s'est prononcé favorablement, lors de sa séance du 28 novembre 2002, sur l'opportunité, pour l'Entente, de faire acte de candidature en confiant à son président Gérard SEIMBILLE et au Bureau le soin d'élaborer une proposition qui réponde aux exigences de la circulaire ministérielle du 1er octobre 2002 et qui conduira à élargir la palette des actions de l'Entente, notamment, dans les domaines suivants :

- Informer le public pour développer la conscience du risque ;
- Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables ;

- Approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire ;
- Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables ;
- Recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement de l'eau ;
- Poursuivre le renforcement des services de l'Entente afin de constituer une solide équipe de projets.

L'élargissement des activités de l'Entente et la montée en puissance de l'Etablissement public en renforçant la base technique de ses services.

La diversification des activités de l'Entente intégrant ses activités traditionnelles ainsi que le programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues dans un cadre plus large ne pourra que favoriser la mise en œuvre de ce programme d'investissements prioritaires.

Toutefois, le plan de charge de la petite équipe² qui compose les services actuels de l'Entente est déjà très lourd et ceux-ci ne pourront absorber les nouvelles actions envisagées dans les domaines d'intervention innovants qu'au prix d'un renforcement de la composante technique de cette équipe pour atteindre une masse critique minimum.

² L'effectif des services de l'Entente Oise-Aisne s'est accru de 2 à 6 agents entre 1999 et 2002 ; mais l'équipe ne dispose aujourd'hui que de 2 ingénieurs dont le directeur, ingénieur du GREF, en service détaché

La candidature de l'Entente Oise Aisne à l'appel à projets pour la prévention des inondations sera élaborée avec cette vision du rôle et des responsabilités élargies que l'Établissement public "renforcé et dynamisé" serait appelé à remplir dans un proche avenir : par ses travaux d'aménagement pour ralentir les crues, réalisés sur le terrain, en qualité de maître d'ouvrage, par l'assistance technique qu'il apportera aux collectivités locales (pose des repères de crues, informations sur le risque) en réponse aux attentes des populations exposées et des associations d'inondés, des partenaires de l'Entente signataires de la Charte et conformément aux intentions premières des Conseils généraux fondateurs de l'Entente en 1968.

L'évaluation à mi-parcours de la Charte Oise Aisne 2000-2006

L'année 2003, à mi-parcours de la Charte Oise Aisne 2000-2006, est celle de l'évaluation du chemin parcouru depuis la signature de cet acte fondateur. Le président de l'Entente a tenu à souligner, dès son élection par le Conseil le 28 novembre 2002, qu'il souhaitait que cette évaluation soit organisée conformément au calendrier prévu.

Les réalisations effectuées au cours des trois dernières années au regard des objectifs assignés et des actions prévues dans chacun des domaines qui concourent à la gestion du risque inondation, seront examinées par le Comité de suivi de la Charte conformément à ses dispositions.

Le bilan de cette évaluation à mi-parcours ainsi que la réponse de l'Entente à l'appel à projets pour la prévention des inondations, lancé par madame la ministre de l'écologie et du développement durable, seront présentés à l'occasion d'une réunion du Comité de suivi de la Charte, programmée avant l'été 2003.

Cette réunion, coprésidée par monsieur le préfet de la région d'Ile de France, coordonnateur du bassin Seine Normandie et par monsieur le président de l'Entente Oise Aisne, permettra aussi d'examiner les compléments qui pourraient être apportés à la

Charte en révisant, en tant que de besoin, les dispositions opérationnelles initialement prévues, dans la mesure où l'Entente, lauréate de l'appel à projets, se verrait accorder des moyens humains et financiers accrus.

En conclusion, on peut affirmer que la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise, tout comme le Rapport DUNGLAS qui en fut le précurseur, constituent, l'une et l'autre, des références essentielles pour les acteurs du bassin de l'Oise et pour les autorités nationales qui s'en inspirent pour leurs politiques de prévention des inondations.

Les progrès réalisés par l'Entente Oise Aisne, ces dernières années, dans l'élaboration de la stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation, fondée sur le ralentissement dynamique des fortes crues et dans la mise en œuvre du programme interrégional d'investissement à long terme qui en découle, font de l'Entente Oise Aisne un véritable "laboratoire" dont les premiers chantiers "pilotes", tel que l'aménagement hydraulique du secteur de Longueuil Sainte Marie, sont suivis très attentivement par les services déconcentrés du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD). De fait, la Charte Oise Aisne et le programme d'actions de l'Entente, élargis dans le sens indiqué par la circulaire BACHELOT du 1er octobre 2002, offrent à l'ensemble des grands bassins fluviaux français un exemple des orientations nouvelles recommandées par le MEDD en matière de prévention des inondations. Orientations désormais confortées par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Annexes

Rétrospective de l'année 2001

Janvier

8 janvier	CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CHARTE OISE AISNE 2000-2006, à Laon
24 janvier	Réunion de la commission d'appel d'offres : étude de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit
24 janvier	Réunion du comité de pilotage des études de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise et de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations (ISL)

Février

1 ^{er} février	Réunion du comité de pilotage de l'étude de définition et évaluation des différentes activités agricoles compatibles avec les inondations (BRL-FIEF).
8 février	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne
19 février	Réunion de la commission d'appel d'offres : désignation du titulaire de l'étude de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit.
21 février	Audition du directeur des services de l'Entente par la Commission de la circulation et des transports du Comité économique et social d'Ile de France

Mars

23 mars	Réunion du comité de pilotage de l'étude de définition et évaluation des différentes activités agricoles compatibles avec les inondations (BRL-FIEF).
28 mars	Réunion du comité de pilotage des études de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise et de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations (ISL)
28 mars	Réunion de cadrage de l'étude sur les risques d'assurance (AWAX)

Avril

6 avril	1 ^{ère} réunion du comité de pilotage de l'étude de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit (SAFEGE-CEMAGREF)
11 avril	Réunion à Ribécourt (60) pour la présentation aux élus des résultats de l'étude ISL sur le secteur de Janville à Brétigny
11 avril	Réunion à Varesnes (60) pour la présentation aux élus des résultats de l'étude ISL sur le secteur de Janville à Brétigny
18 avril	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise Aisne
27 et 28 avril	Présentation de la Charte Oise Aisne par le directeur des services à l'occasion des "Etats généraux de la Garonne " par l'EPTB Garonne

Mai

10 mai	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE - Election à la présidence de M. Philippe MARINI, sénateur, et renouvellement du Bureau
14 mai	Réunion de démarrage de l'étude de faisabilité d'aires de stockage d'eau sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Attigny (08)
16 mai	Réunion d'évaluation du modèle Oise Aisne au CETMEF (Compiègne)
30 mai	Réunion de la commission d'appel d'offres
30 mai	2 ^{ème} réunion du comité de pilotage de l'étude de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit (SAFEGE-CEMAGREF)

Juin

8 juin	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Compiègne - Présentation des éléments de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation
12 juin	Présentation à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation
22 juin	Réunion de concertation sur la programmation des actions à engager par l'Entente sur les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents, à la sous-préfecture de Vervins.
28 juin	Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'aires de stockage d'eau (ISL) sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Sainte Menehould.

Juillet

4 juillet	Réunion d'un groupe de travail sur l'élaboration du système d'information par Internet des populations riveraines de l'Oise et de l'Aisne, à Paris
18 juillet	Audition du directeur des services de l'Entente par la Commission d'enquête du Sénat sur les inondations de la Somme

Septembre

5 septembre	3 ^{ème} réunion du comité de pilotage de l'étude de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit (SAFEGE-CEMAGREF)
11 septembre	Audition du directeur des services de l'Entente par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les causes, les conséquences et la prévention des inondations
11 septembre	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne

12 septembre Réunion de concertation sur la suite à donner à l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Guise à Etréaupont (02), à la sous-préfecture de Vervins

13 septembre Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne

Octobre

14 octobre CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Laon

17 octobre 1^{ère} réunion du Comité interrégional de programmation pour la mise en œuvre des actions du volet "lutte contre les inondations" des CPER

18 octobre Présentation à la Commission environnement du Conseil régional d'Ile de France du Programme interrégional de lutte contre les inondations, par le directeur des services

23 octobre Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Vouziers.

24 octobre Comité technique de l'Entente Oise-Aisne

25 octobre Réunion du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie (60)

25 octobre Réunion du comité de pilotage de l'étude ISL sur l'impact des travaux envisagés par VNF sur l'Oise aval.

Novembre

8 novembre Réunion du Bureau de l'Entente

14 novembre Communication à l'Académie d'agriculture de France par le directeur des services dans le cadre de la session consacrée à la maîtrise des inondations, sur le thème "Les études et les réalisations projetées sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne"

29 novembre CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Laon - Présentation du modèle de prévision des crues "pluie-débit"

Décembre

14 décembre Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Sainte Menehould

18 décembre Présentation à la Commission aménagement du Conseil régional d'Ile de France du Programme interrégional de lutte contre les inondations, par le directeur des services

19 décembre Réunion du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie (60) - Désignation du lauréat

Rétrospective de l'année 2002

Février

6 février Rencontre au Sénat entre M. Philippe MARINI, Président de l'Entente et M. Gérard LONGUET, Président du Conseil régional Lorraine, M. Bertrand PANCHER, Président du Conseil général de la Meuse et les élus de la Meuse.

15 février Première réunion du groupe de concertation relatif au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie (60), à la sous-préfecture de Compiègne

28 février Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne

Mars

6 mars Participation de l'Entente à la réunion publique d'information organisée par le Comité de défense contre le surstockage de l'eau dans la vallée de l'Oise, à Etréaupont (02)

18 mars Réunion du Comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Vouziers

21 mars Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne

28 mars Réunion du Comité de pilotage de l'étude hydrogéologique du bassin de l'Oise confiée à la société ANTEA

Avril

11 avril CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Laon

12 avril Présentation des activités de l'Entente au Conseil général des Ardennes, à Charleville Mézières (08)

Mai

17 mai Réunion de concertation et d'information préalable au lancement de l'étude du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le site de Montmacq (60)

17 mai Réunion de lancement de l'étude d'impact du projet pilote de Longueil Sainte Marie par le groupement HYDROSPHERE, ECOTHEME, GREUZAT

Juin

6 juin Réunion de la commission d'appel d'offres : désignation des maîtres d'œuvre des projets d'aménagement de ralentissement des crues sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60)

6 juin Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51), à Laon

12 juin 1^{ère} réunion du groupe de travail "Environnement" mis en place dans le cadre de l'étude d'impact du projet pilote de Longueil Sainte Marie, à Pontpoint (60)

12 juin Réunion d'identification des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau de rus et fossés dans le secteur du projet pilote de Longueil Sainte Marie, à Rivecourt (60), siège du Syndicat des terres humides (60)

Juillet

1 ^{er} juillet	Participation à la réunion d'information organisée par le Syndicat mixte de l'Avallon et le Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain dans une perspective d'aménagement hydraulique des vallées pour réduire le risque inondation, à La Chapelle-au-Pots (60).
3 juillet	Réunion technique pour l'amélioration du système d'information sur les crues à l'intention des riverains, via Internet, à la DIREN Ile de France (SERHAC).
5 juillet	Deuxième réunion du groupe de concertation relatif au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie (60), à la sous-préfecture de Compiègne
18 juillet	Réunion de la commission d'appel d'offres : Attribution de marchés d'études : reconnaissance des besoins, diagnostic et programmation des travaux d'entretien à réaliser sur les sections domaniales non navigables des rivières Oise et Aisne (lot 1) ; étude de la gestion du transport solide et des atterrissements sur l'Aisne amont (lot 2)

Août

29 août	Réunion de lancement des études de définition des outils de prévision des crues à la DIREN Ile de France/CAC Austerlitz
---------	---

Septembre

10 septembre	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne
11 septembre	Participation à la réunion annuelle du Comité interrégional de programmation : Volet "Lutte contre les inondations" des CPER.
12 septembre	Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne
12 septembre	Réunion de la commission d'appel d'offres : Attribution de marchés d'études : études de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, pour réduire le risque inondation ; désignation des maîtres d'œuvre pour les projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Montmacq (60) et de Proisy (02)
16 septembre	Réunion du Bureau élargi en Comité directeur du projet pilote de Longueil Sainte Marie, pour réduire le risque inondation, à Compiègne.
24 septembre	Rencontre au Sénat entre M. Philippe MARINI, Président de l'Entente et M. Albert VECTEN, Président du Conseil général de la Marne et les élus de la Marne.

Octobre

3 octobre	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Laon.
15 octobre	2 ^{ème} réunion du groupe de travail "Environnement" mis en place dans le cadre de l'étude d'impact du projet pilote de Longueil Sainte Marie, à Pontpoint (60)
21 octobre	Contribution à la réunion d'installation par le MEDD du groupe de travail, présidé par J. DUNGLAS, chargé de l'élaboration du Guide technique sur le ralentissement dynamique des crues
24 octobre	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne
25 octobre	Réunion d'un groupe de réflexion sur la gestion des opérations foncières associées au projet pilote de Longueil Sainte Marie (acquisitions, indemnisations, etc.)

Novembre

7 novembre	Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne
18 novembre	Réunion du Comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne (51) - Présentation aux élus des résultats, à Vouziers
20 novembre	Réunion du Comité de pilotage de l'étude de faisabilité ISL sur le secteur de Rethel (08) à Passavant en Argonne(51) - Présentation aux élus des résultats, à Sainte Menehould.
21 novembre	Réunion du groupe de suivi des études sur l'entretien des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne (lots 1 et 2), à Rethel (08).
26 novembre	Réunion publique d'information communale sur le projet pilote de Longueil sainte Marie, à Pontpoint (60)
28 novembre	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE, à Laon - Election à la présidence de M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général de Pontoise (95) et renouvellement du Bureau
29 novembre	1 ^{ère} réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents, pour réduire le risque inondation, à la sous-préfecture de Vervins (02)
29 novembre	Réunion de lancement de l'étude du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy, confiée à la société STUCKY, à la mairie de Proisy (02)

Décembre

2 décembre	Réunion publique d'information communale sur le projet pilote de Longueil sainte Marie, à Chevières (60).
4 décembre	Contribution au Groupe de travail du MEDD, présidé par J. DUNGLAS, chargé de l'élaboration du Guide technique sur le ralentissement dynamique des crues
5 décembre	Réunion de lancement de l'étude du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq, confiée au groupement HYDRATEC-BIEF, à la mairie de Montmacq (60)
5 décembre	Réunion publique d'information communale sur le projet pilote de Longueil Sainte Marie, à Verberie (60).
6 décembre	Réunion publique d'information communale sur le projet pilote de Longueil Sainte Marie, à Longueil Ste Marie (60).
12 décembre	Contribution à la Commission inondation de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) dans le cadre des Journées nationales organisées sur le thème "Agir efficacement pour la prévention du risque d'inondations en France", à Orléans.
13 décembre	Contribution à la réunion des directeurs d'EPTB

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2001

N° de délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2001**

01-01	Election du président et des autres membres du Bureau de l'Entente
01-02	Approbation du règlement intérieur
01-03	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
01-04	Désignation des membres du Conseil aux commissions spécialisées de l'Entente

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2001

01-05	Approbation du procès-verbal du CA du 10 mai 2001
01-06	Engagement d'une expertise hydrogéologique des sites de gravières
01-07	Exécution par voie d'avenant au marché ISL lot1 de prestations complémentaires portant sur la simulation hydraulique des aménagements Oise
01-08	Travaux à engager pour compléter la couverture topographique et MNT
01-09	Conventions volet "lutte contre les inondations" des 3 CPER
01-10	Mise en place du Jury de concours maîtrise d'œuvre programme Longueil
01-11	Avancement exécution programmes annuels d'aides aux collectivités au 7/5/01
01-12	Participation des départements au fonctionnement propre de l'Entente
01-13	Approbation du compte administratif 2000
01-14	Programmation 2001 des aides aux collectivités pour travaux d'aménagement de rivières
01-15	Programmation 2001 des aides aux collectivités - 2 ^{ème} tranche (programme des reliquats)
01-16	Programmation 2001 des aides aux collectivités - 2 ^{ème} tranche (opérations avec réserves)
01-17	Aide aux travaux de protection locale contre les inondations
01-18	Aide à la création ou l'extension de syndicats
01-19	Demandes particulières émanant de collectivités
01-20	Décision modificative n° 1 au budget primitif 2001
01-21	Affiliation de l'Entente aux fonds nationaux de compensation au supplément familial
01-22	Affiliation de l'Entente aux ASSEDIC pour les agents non titulaires

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2001

01-23	Approbation du procès-verbal du CA du 8 juin 2001
01-24	Financement du radar météorologique de Maubeuge
01-25	Conventions financières avec IAESN pour l'aide aux travaux et études
01-26	Aide à opération présentée par SIBE (Esches) pour la restauration des piédroits de la voûte de Méru
01-27	Programmation 2002 - aides aux collectivités, entretien et restauration de rivières (sans réserves)
01-28	Programmation 2002 - aides aux collectivités entretien et restauration de rivières (avec réserves)
01-29	Programme 2002 des opérations de protections localisées contre les inondations
01-30	Création d'un poste d'attaché territorial chargé de la gestion des marchés publics
01-31	Convention financière avec AESN - aide fonctionnement propre de l'Entente
01-32	Décision modificative n° 2 au budget 2001
01-33	Budget supplémentaire 2001
01-34	Indemnité de conseil du Payeur départemental de l'Aisne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2001

01-35	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2001
01-36	Avancement de l'exécution des programmes annuels d'aides aux collectivités et à l'emploi des excédents dégagés après clôture comptable
01-37	Programmation 2002 des aides aux collectivités pour les travaux d'aménagement de rivières et interventions exceptionnelles (FIU)
01-38	Programmation 2002 des aides pour travaux d'entretien et restauration de rivières (sans réserves)
01-39	Programmation 2002 des aides pour travaux d'entretien et de restauration de rivières (avec réserves)
01-40	Programmation 2002 des aides pour travaux de protection localisée contre les inondations
01-41	Programmation 2002 des opérations de protections localisées (2 ^{ème} tranche)
01-42	Programmes études et travaux à réaliser par l'EOA, maître d'ouvrage
01-43	Engagement étude "approche économique de la protection contre les inondations des zones les plus vulnérables et des actions de communication associées"
01-44	Programme d'actions 2002 pour aménagement aires de surstockage
01-45	Organisation concours maîtrise d'œuvre aménagement aires de stockage d'eau sur le secteur pilote de Longueil Ste Marie (60)
01-46	Marché public d'AMO pour aménagement d'aires de stockage d'eau Longueil Ste Marie
01-47	Etude de mise en perspective historique des aménagements hydrauliques et occupation de l'espace dans le lit majeur de l'Oise sur Longueil Ste Marie
01-48	Recrutement temporaire d'agents contractuels
01-49	Mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail
01-50	Convention Entente-AESN pour fonctionnement des services de l'Entente
01-51	Convention Entente-AESN pour études et travaux d'aménagement de rivières
01-52	Budget primitif 2002
01-53	Décision modificative n° 3 au budget 2001

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2002

N° de délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2002**

02-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2001
02-02	Avancement de l'exécution des programmes annuels d'aides aux collectivités et emploi des excédents dégagés après clôture
02-03	Résultats de clôture du compte administratif 2001 en francs
02-04	Résultats de clôture du compte administratif 2001 en euros
02-05	Programmation 2002 entretien et restauration rivières sans réserve
02-06	Programmation 2002 aides pour travaux de protection localisée inondation
02-07	Engagement d'une étude sur les atterrissements dans le lit mineur de l'Aisne domaniale non navigable entre Mouron et Brienne sur Aisne et sur sections non domaniales de l'Aire et l'Aisne à l'amont
02-08	Marché public de prestations de service pour la conduite de l'étude d'aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le secteur de Proisy (02)
02-09	Extension du régime indemnitaire aux agents non titulaires relevant de la filière administrative
02-10	Révision du plan des effectifs des services de l'Entente

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2002

02-11	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2002
02-12	Redéploiement des crédits affectés au financement des actions du programme "aires de surstockage" autorisées au titre des exercices 2001 et 2002
02-13	Désignation du maître d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
02-14	Désignation du maître d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60)
02-15	Passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60)
02-16	Révision n° 2 du programme d'études et de travaux en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne 2002
02-17	Renouvellement du contrat de maîtrise d'œuvre avec le Service de Navigation de la Seine pour les travaux d'entretien à effectuer par l'Entente sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne au titre du programme 2003
02-18	Avancement de l'exécution des programmes annuels d'aides aux collectivités au 17 septembre 2002 et emploi des excédents dégagés après clôture
02-19	Programmation 2002 (tranche 4) des aides aux collectivités (entretien et restauration de rivières sans réserves)
02-20	Programmation 2002 (tranche 4) des aides aux collectivités (entretien et restauration de rivières avec réserves)
02-21	Taux des aides applicable aux études préalables aux travaux de protection localisée contre les inondations (50%)
02-22	Taux des aides applicable aux études de préféabilité de zones d'expansion de crues et/ou d'aires de surstockage portant sur tout ou partie d'un bassin versant (30%)
02-23	Programmation 2002 (tranche 4) des aides aux collectivités pour les travaux de protection localisée contre les inondations
02-24	Révision du plan des effectifs des services de l'Entente
02-25	Modification du régime indemnitaire appliqué au personnel administratif
02-26	Mise en place de tickets restaurant pour les agents de l'Entente
02-27	Décision modificative n° 1 au budget 2002
02-28	Approbation du budget supplémentaire 2002

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2002

02-29	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 octobre 2002
02-30	Remplacement de membres du Conseil d'administration
02-31	Election du président de l'Entente et des membres du Bureau
02-32	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
02-33	Désignation des membres du Conseil aux commissions spécialisées de l'Entente (comités de pilotage des études)
02-34	Programmation 2003 des aides aux collectivités pour les travaux d'aménagement de rivières et à la réserve pour interventions exceptionnelles (FIU)
02-35	Programmation 2003 des aides aux collectivités (entretien et restauration de rivières sans réserves)
02-36	Programmation 2003 des aides aux collectivités (entretien et restauration de rivières avec réserves)
02-37	Programmation 2003 des aides aux collectivités pour les travaux d'aménagement de rivières et à la réserve pour interventions exceptionnelles (FIU)
02-38	Programmation 2003 des aides aux collectivités pour les opérations de protection localisée contre les inondations avec réserves
02-39	Programmation 2003 des travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales Oise et Aisne non navigables
02-40	Approbation du programme d'investissement associé au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil Sainte Marie (conception et concertation)
02-41	Approbation du programme d'investissement associé au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil Sainte Marie (travaux, maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières et indemnités)
02-42	Programme de reconnaissances hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des crues
02-43	Etude approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et actions de communication associées
02-44	Réponse de l'Entente à l'appel à projets pour le plan national de prévention des inondations, ouvert par la circulaire ministérielle du 1er octobre 2002
02-45	Engagement de la revue à mi-parcours de la Charte Oise-Aisne 2000-2006
02-46	Convention Entente Oise-Aisne et Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le fonctionnement des services de l'Entente
02-47	Convention Entente Oise-Aisne et Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant les études et travaux d'aménagement de rivières
02-48	Approbation du budget primitif 2003
02-49	Ouverture d'une ligne de trésorerie
02-50	Décision modification n° 2 au budget 2002
02-51	Attributions exercées par le président par délégation du Conseil d'administration dans le domaine de la commande publique

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2001 et 2002

Programmes 2001

Tableau 1 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2001

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I01-01	Commune de Varesnes	60	400		La protection du quartier des Hurteaux	3999
I01-02	Communauté de Communes du canton d'Attichy	60	7622		Etude sur le développement en zone inondable	28660
I01-03	Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain	60	1955		Restauration du champ d'épandage de crues à Mouy, Houdainville, Heilles et Hermes	19553
I01-05	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents	02	18935		Création d'un clapet mobile sur la rivière Oise à Origny Sainte Benoit	189354
I01-06	Syndicat de curage de la vallée de la Serre	02	44210		Protection contre les inondations des Etablissements Maguin à Charmes	442102
I01-07	Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain	60	1361		Restauration du champ d'épandage de crues à Mouy, Houdainville, Heilles et Hermes	13606
I01-08	Commune de Château Porcien	08	1573		Protection de berge rive gauche de l'Aisne le long de la maison de retraite	15734
I01-09	Commune de Pont Sainte Maxence	60	17338		Protection des berges de l'Oise	173381
I01-10	Commune de Longueil Annel	60	4592		Etude préalable à la protection d'habitations et à la faisabilité d'une zone d'expansion des crues	11479
	TOTAL INONDATION 2001 :		97986			897867

Tableau 2 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2001

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
ENTRETIEN						
E 01-01	Syndicat intercommunal du bassin de l'Esches	60	8982	5614	Travaux de désenvasement et de faucardage - Entretien 1999	22456
E 01-02	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	811	2896	Travaux d'entretien des affluents et sous affluents de l'Ailette	11586
E 01-03	Syndicat intercommunal de curage de la vallée de la Serre	02	8505	30375	Programme pluriannuel d'entretien régulier de la Serre, la Souche, le Vilpion et affluents (6 ^{ème} tr)	121502
E 01-04	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	36283	129582	Programme pluriannuel d'entretien de l'Oise et de ses différents bras entre Guise et Bernot (Tranche 1)	518327
E 01-05	Syndicat intercommunal pour le curage de la Rive	02	7135	4459	Programme quinquennal d'entretien de la Rive-Entretien 2001	17837
E 01-06	Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de la Dormoise	51	6220	3887	Désencombrement urgent des cours d'eau-Programme 2001	15550
E 01-07	District de Reims	51	38534	24084	Entretien de la Vesle – Programme 2001	96335
E 01-08	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Vallée de l'Automne	60	17358	10849	Programme d'entretien 2001	43349
E 01-09	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Vallée du Thérain	60	13017	8136	Programme d'interventions urgentes 2001 sur les communes de Montataire, Cramoisy, Bailleul sur Thérain, Mouy, Ilone Maysel	32544
E 01-10	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Aronde	60	4573	2858	Programme d'entretien pluriannuel (2ème tranche)-Tranche 2001 communes de Monchy Humières, Baugy, Braisne	11434
E 01-11	Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	10671	6670	Programme d'entretien pluriannuel de la Brèche et de l'Arré Tranche 2001 (1ère tranche)	26679

E 01-12	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin versant de la Verse	60	19026	11891	Programme quinquennal d'entretien - Tranche 2001 (4 ^{ème} tranche)	47564
E 01-13	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin versant de la Verse	60	5076	3172	Programme d'entretien de la Verse à Noyon	12690
E 01-14	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Avelon	60	7744	4840	Programme d'entretien tranche 2001 (5 ^{ème} tranche)	19361
E 01-15	Syndicat mixte intercommunal du bassin de la Vesle	51	55012	34382	Programme quinquennal d'entretien de la Vesle - Tranche 2001	137530
E 01-16	Syndicat intercommunal de Curage des Deux Vallées	02	7318	4573	Entretien des rus de Venderesse et le Grand Marais (tranche 4)	18294
E 01-17	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	12806	8004	Entretien de la rivière Ailette (tranche 7)	32014
E 01-18	Syndicat intercommunal du ru de Retz	02	7950	4969	Entretien du ru de Retz (tranche 7)	19875
E 01-19	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	2439	1524	L'entretien du Haut Matz et de ses affluents (1 ^{ère} tranche)	6098
E 01-20	Syndicat intercommunal d'Aménagement et d'entretien de la Divette	60	4878	3049	Entretien de la Divette dans le cadre du programme pluriannuel (tranche 3)	12196
E 01-21	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Crise	02	5598	3499	Entretien de la Crise (tranche 2)	13995
E 01-22	Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Nonette	60	15245	9528	Entretien de la Nonette et ses affluents (tranche 3)	38112
E 01-23	Syndicat intercommunal du Bassin de l'Esches	60	48784	30490	Entretien 2001	121959
	TOTAL ENTRETIEN 2001 :		343965	349331		1397287

RESTAURATION

R 01-01	Syndicat intercommunal de Curage de la Vallée de la Serre	02	147083	91927	Travaux d'aménagement des berges de la Serre-1 ^{ère} Tranche	367707
R 01-02	Association syndicale autorisée du ruisseau de Saulces	08	12996	10115	Entretien du ruisseau de la Saulces - Tranche 2000	40460
R 01-03	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien (SIABOA)	02	86042	64791	Rivière le Ton. Réaménagement du Moulin d'Aubenton	259163
R 01-04	Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	14782	9239	Renforcement des berges - Commune de Litz - Programmation 2000	36955
R 01-05	Syndicat intercommunal de la Vallée du ru de Presles	95	21648	13530	Restauration de berges sur les communes de Presles et Mours	54119
R 01-06	Syndicat mixte intercommunal du bassin de la Vesle	51	16400	10250	Programme quinquennal de restauration de la Vesle Travaux 2001 (restauration des berges)	41001
R 01-07	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru du Voidon et affluents	02	2177	7775	Travaux de restauration et d'entretien du ru du Voidon et de ses affluents (1 ^{ère} tranche)	31100
R 01-08	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise Moyenne et de ses affluents	02	1814	6479	Restauration des berges - Programme 1995-2002 Travaux 2001	25916
R 01-09	Syndicat intercommunal de curage des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	11408	40742	Aménagement du ru des Près de la Rue Travaux 2001	162968
R 01-10	Syndicat intercommunal de curage des vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	24544	87658	Travaux de restauration des affluents de l'Ardon et de la moyenne Ailette - Travaux 2001 (5 ^{ème} tranche)	229085
R 01-11	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	9764	34873	Aménagement d'un seuil au droit de la station de pompage d'Englancourt	139491
R 01-12	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	24544	87658	Restauration des rayères de Guise	350633

R 01-13	Syndicat d'aménagement de la rivière Ardre	51	27441	17151	Restauration de la Vallée de l'Ardre. Programme 2001	68602
R 01-14	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise Moyenne et de ses affluents	02	10671	1524	Etude diagnostic pour la restauration des berges de l'Oise Moyenne	15245
R 01-15	Syndicat intercommunal de la Viosne	95	2134	1334	Réparation du ponceau de Bouard à US	5336
R 01-16	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	4412	15759	Protection des berges et mise en place d'un seuil et déflecteur	63034
R 01-17	Syndicat intercommunal. de la Vallée du ru de Presles	95	21343	13339	Restauration d'un déversoir à Presles	53357
R 01-18	Syndicat intercommunal du ru de Retz	02	555	1982	Restauration du ru de Retz tranche 6)	7927
R 01-19	Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Nonette	60	10210	6382	Curage du ru de la fontaine Noé à Senlis	25526
R 01-20	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	8918	4459	Etude hydraulique sur les communes de Mello et Cires les Mello	17837
R 01-21	Association syndicale autorisée de l'Aisne Supérieure	08	13912	8695	Restauration de berges et du lit de la rivière Aisne non domaniale suite aux dégâts de la tempête de 1999	34781
R 01-22	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	103665	64791	Restauration des berges de l'Oise dans Guise (Tranche D)	259163
R 01-23	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	5488	3430	Etude préalable au rétablissement des conditions d'écoulement du lit mineur dans la traversée de Montataire	13720
R 01-24	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre	51	9452	4955	Etude d'aménagement de l'Ardre secteur de Serzy et Prin et constitution des dossiers de DIG des travaux	19818
R 01-25	Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure.	51	9909	4955	Etude de la qualité hydrobiologique de la Tourbe, la Bionne, l'Auve et l'Yèvre avant et après restauration (2 ^{ème} campagne)	19818
R 01-26	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise Moyenne et de ses affluents	60	146373	91483	Création d'un seuil à Origny S ^{ie} Benoite	365934
R 01-27	Comité d'action sociale de Soissons	02	8409	5256	Restauration des berges de l'Aisne	21023
R 01-28	Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Nonette	60	75400	47125	Renforcement des berges de la Nonette à Senlis (2 ^{ème} tranche) (programme complémentaire à l'opération R 971-07 "Restauration des berges de la Nonette en amont de Senlis"	188500
R 01-29	Syndicat intercommunal du curage des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	2550	9109	Etablissement de plans anciens du réseau hydrographique	36435
	TOTAL RESTAURATION 2001 :		834044	766766		2954654
	TOTAL ENTRETIEN & RESTAURATION 2001 :		1 178 009	1 116 097		4.351.941

Tableau 3 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour la création d'un syndicat de rivière en 2001

Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet
Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru du Voidon et de ses affluents	02	1929	Aide à la création du syndicat

Programmes 2002

Tableau 4 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour la lutte contre les inondations en 2002

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
I 02-01	Syndicat intercommunal pour le curage de la Rive	02	7622		Etude de faisabilité d'un bassin de stockage en dérivation de la Rive à Chauny	62173
I 02-02	Syndicat intercommunal pour le curage de la Rive	02	4574		Aménagement de berges derrière le centre hospitalier	45735
I 02-03	Commune de Noyon	60	1753		Aménagement de la Verse suite aux inondations 2001	17531
I 02-04	Commune de Château Porcien	08	1605		Protection de berges en rive droite de l'Aisne et pour la protection de berges niveau salle Willbaut	16046
I 02-05	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	2365		Recalibrage du Thérain à Montataire entre le Pont CD 200 et le Pont Croizat	23649
I 02-06	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	2998		Aménagement des abords du moulin de St Epin à Balagny sur Thérain et protection du quartier de la gare à Rochy Condé	29980
I 02-07	Syndicat intercommunal de restauration et d'entretien de la Contentieuse	60	1982		Restauration de la Contentieuse (1 ^{ère} tranche)	19818
I 02-08	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	567		Travaux de protection contre les inondations à Ricquebourg / La Neuville sur Rissons (aménagement d'ouvrage) et à Laberlière (fermeture d'une digue de protection)	5674
I 02-09	Commune de Parmain	95	51070		Travaux de renforcement d'une berge de l'Oise à Parmain suite à un glissement de terrain	510700
I 02-10	Commune du Plessis Brion	60	7527		Travaux de protection contre les inondations sur la commune du Plessis Brion : Poste de rejet anti-crue, limité à la seule partie génie civil, à la vanne avec colonnette de manœuvre, aux frais de maîtrise d'œuvre afférente, aux frais de dossiers et d'insertion.	75270
I 02-11	Commune de Thiescourt	60	5130		Etude préalable pour la création d'un bassin de stockage des eaux en dérivation de la Broyette à Thiescourt	25650
I 02-12	Syndicat intercommunal pour le curage de la Rive	02	1247		Entretien de la Rive - Programme 2003 (partie non retenue en entretien)	12466
I 02-13	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	8000		Protection contre les inondations à Mello	80000
I 02-14	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Arde	51	13800		Etude faisabilité protection de Fismes contre les inondations par aires de surstockage	46000
	TOTAL INONDATION 2002 :		110240			970692

Tableau 5 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2002

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
ENTRETIEN E 02-01	Syndicat intercommunal pour le curage de la Rive	02	7488	4680	Entretien 2002 (Programme 2002-2006)	18720
E 02-02	Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain	60	7795	4872	Intervention ponctuelle d'urgence 2002	19487
E 02-03	Association syndicale autorisée de la Vallée de la Loire	08	2049	1281	Entretien des berges de la Loire	5122
E 02-04	Syndicat intercommunal de la Trye	60	7318	4573	Entretien de la Trye	18294
E 02-05	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Aronde	60	3049	1906	Entretien 2002 de l'Aronde	7622

E 02-06	Syndicat intercommunal de Curage de la Vallée de la Serre	02	17845	11281	Entretien de la Serre, la Souche, le Vilpion et affluents (tranche 7)	45125
E 02-07	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion ru du Voidon et affluents	02	3217	2039	Entretien du ru et de ses affluents	8156
E 02-08	Syndicat intercommunal de curage des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	11788	7432	Entretien de l'Ailette, l'Ardon, le Sart l'Abbé, la Berjamaïne et le Polton	29728
E 02-09	Syndicat intercommunal de Curage des Deux Vallées	02	6342	3964	Entretien du ru du Grand Marais	15855
E 02-10	Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle	51	21136	13210	Entretien de la Vesle, programme 2002 avec plafonnement des travaux de curage et réglage des boues à 10% du mont de l'ensemble des travaux d'entretien	52839
E 02-11	Communauté de communes de l'agglomération de Reims	51	66366	28871	Entretien de la Vesle dans le périmètre de la communauté de communes, programme 2002 avec plafonnement pour la subvention Entente et plafonnement du prix unitaire des travaux de faucardage éligibles à 12,2€ par mètre de rivière faucardée	165916
E 02-12	Syndicat intercommunal de Curage de la Vallée de la Serre	02	0	46116	Acquisition de berges à Marle, Thiernu et Montigny sous Marle avec plafonnement des travaux au montant de l'estimation des domaines majorée de 10%	184463
E 02-13	Syndicat intercommunal du Bassin de l'Esches	60	48784	30490	Entretien 2002 du programme pluriannuel 2001-2006	121960
E 02-14	Association syndicale autorisée du ruisseau de Saulces	08	2439	1525	Entretien 2002 du programme pluriannuel 2002-2008	6098
E 02-15	Association syndicale autorisée de l'Aisne Supérieure	08	3049	1906	Entretien 2002 de l'Aisne non domaniale dans le département des Ardennes	7622
E 02-16	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	3067	1917	Entretien 2002 (tranche 2 du programme pluriannuel) ainsi que le retrait d'embâcles, le nettoyage de berges et l'abattage d'arbres dans le marais à Roye sur Matz	7667
E 02-17	Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Nonette	60	5454	3409	Entretien de la Nonette de Gouvieux à Toutedoie	13636
E 02-18	Association syndicale autorisée de la Vaux	08	6150	3844	Entretien 2002 (retrait d'embâcles et gestion de la ripisylve)	15375
E 02-19	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Automne	60 et 02	24632	15395	Programme d'entretien pluriannuel 2001-2007 (2 ^{ème} tranche)	61579
E 02-20	Syndicat pour le curage de la Rive	02	6554	4506	Entretien de la Rive - Programme 2003	18024
E 02-21	Association syndicale autorisée du Bourgeron	08	3400	2125	Entretien du ruisseau du Bourgeron - Programme 2002	8500
E 02-22	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	12400	7750	Entretien 2003 du Thérain	31000
E 02-23	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	2512	1570	Programme d'entretien pluriannuel (tranche 3)	6280
E 02-24	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	2720	1700	Programme d'entretien pluriannuel (tranche 4)	6800
E 02-25	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Automne	60	18226	12531	Entretien 2003 de l'Automne et de ses affluents	50125
E 02-26	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise Moyenne et de ses affluents	02	29863	108075	Entretien 2003 de l'Oise Moyenne	432300
	TOTAL ENTRETIEN 2002		323643	326968		1358293
RESTAURATION						
R 02-01	Syndicat intercommunal de la Vallée du Sausseron	95	3415	2134	Complément à la tranche 3 du programme pluriannuel	8537
R 02-02	Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	48784	30490	Travaux de restauration d'urgence suite aux inondations 2001	121960
R 02-03	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	275	0	Désencombrement du vannage de Vrainscourt	915

R 02-04	Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle	51	20506	12816	Restauration de la Vesle - tranche 2002	51265
R 02-05	District de Reims	51	13447	8404	Restauration de la Vesle dans le district de Reims (tranche 2002)	33617
R 02-06	Syndicat intercommunal de la Vallée du ru de Presles	95	28480	17800	Protection des berges à Presles - Programme 2002	71200
R 02-07	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	894	2592	Désenvasement du Thérain à Montataire entre le Pont RD 200 et le pont Croizat	10367
R 02-08	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	47545	29716	Désenvasement du Thérain à Montataire entre Pont Croizat et l'aval de Cramoisy	118862
R 02-09	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain	60	16940	10588	Travaux de restauration 2002	42350
R 02-10	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure	51	8537	5336	Désencombrement des cours d'eau suite à la tempête 1999	21343
R 02-11	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre	51	27441	17151	Restauration de l'Ardre - Programme 2002	68602
R 02-12	Association syndicale autorisée du ruisseau de Saulces	08	5793	3621	Restauration du ruisseau de Rogissart	14483
R 02-13	Association syndicale autorisée de la Vallée de l'Aire	08	18202	11377	Restauration de l'Aire	45506
R 02-14	Syndicat intercommunal de restauration et d'entretien de la Contentieuse	60	13673	8545	Restauration de la Contentieuse – (1 ^{ère} tranche)	34182
R 02-15	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	84128	53357	Restauration de l'Oise et ses différents bras dans Guise	213429
R 02-16	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion ru du Voidon et affluents	02	9082	5740	Restauration du ru du Voidon – (tranche 2)	22959
R 02-17	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	37350	5336	Etude générale préalable à la restauration et l'entretien de la Biesme et	53357
R 02-18	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	8078	5049	Sensibilisation des habitants de la Vallée de la Biesme à la restauration de la rivière et mise en place d'une équipe	20195
R 02-19	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Aronde	60	36028	22517	Restauration de l'Aronde suite aux inondations de 2000/2001	90069
R 02-20	Syndicat intercommunal de la Trye	60	0	6526	Restauration de la Trye programme 2001-2002	26105
R 02-21	Commune d'Hirson	02	39600	24750	Travaux de curage de l'Etang de Blangy (commune d'Hirson)	99000
R 02-22	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure	51	48784	30490	Travaux du programme 2002 de désencombrement des rivières suite à la tempête 1999	121960
R 02-23	Syndicat intercommunal du Bassin de l'Esches	60	12806	45735	Restauration 2001	182939
R 02-24	Syndicat intercommunal du Bassin de l'Esches	60	18218	45544	Programme pluriannuel de restauration	182177
R 02-25	Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Nonette	60	6098	15245	Restauration de la berge endiguée en bief du moulin de Montlognon et des grandes vannes de Chaalis	60980
R 02-26	Commune de Condé sur Suippe	02	16400	10250	Etude d'aménagement et de Gestion de la Suippe à sa confluence avec l'Aisne	41000
R 02-27	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	14000	2000	Etude préalable à la restauration et à l'Entretien de la vallée de la Biesme. Complément suite à l'appel d'offres et tranche conditionnelle	75000
R 02-28	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	21932	78329	Maîtrise d'œuvre aménagement en zone urbaine des rivières (cf arrêté)	20000
R 02-31	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre	51	30000	18750	Travaux de restauration de l'Ardre et ses affluents- Programme 2003	313316
R 02-32	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont	02	15200	10000	Etude préalable à la restauration du déversoir de Macquigny	15200
	TOTAL RESTAURATION 2002		651636	540188		2180875
	TOTAL ENTRETIEN & RESTAURATION 2002 :		975.279	867.156		3.539.168

Liste des opérations réalisées dans le cadre du contrat de plan interrégional du bassin parisien (C.P.I.B.P.) sur la période 2000 à 2002 (situation au 17 février 2003)

GROUPE 1 (attributions initiales de 1995 à 1999)

Arrêté préf. subvention	Actions	Prestataires	Subvention (FF)	Part Entente (FF)	Total finance (FF)	Total dépensé (FF)	Total dépensé (€)	Solde (FF)	Reste à réaliser		Taux de réalisation	Observation
									(FF)	(€)		
AP 95-1695 30/08/1996	Etude de définition et évaluation des activités agricoles compatibles avec les inondations	BRL-FIEF marché 629.933,20 F	250 000,00	0,00								
AP 96-2700 17/12/1996			200 000,00	0,00								
AP 99-2549 17/12/1999			200 000,00	0,00								
	total :		650 000,00	0,00	650 000,00	645 997,20	98 481,64	4 002,80	0,00	0,00	99%	Terminé
AP 99-1198 23/06/1999	Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise	ISL-ECO-AQUA (lot 1) marché 952.721,64 F	1 250 000,00	0,00								
retrait affect. 05/11/1999			-164 512,46									
AP 98-001 02/01/1998	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de surstockage (Sites pilotes 1, 2 et 3)	ISL-ECOSPHERE (lot 2) marché 414.198,73 F	900 000,00	0,00								
retrait affect. 05/11/1999			-518 508,08									
	total :		1 085 487,54	0,00	1 085 487,54	1 087 284,44	165 755,44	-1 796,90	0,00	0,00	100%	Terminé
AP 99-3028 29/12/1999	Programme complémentaire		2 050 000,00	0,00								
retrait affect. 20/072001			-448 165,65									
	1. Etude préliminaire de faisabilité d'aires de surstockage (Sites pilotes 4 et 5) : 0,5 MF Rethel à Vouziers (08)	ISL-ECOSPHERE marché 195.215,00 F (29.760,33)				193 596,53	29 513,60		1 618,47	246,73		Terminé
	Vouziers à Passavant en Argonne (51)	ISL com.1: 109.637,00 F (16.714)				109 637,32	16 714,10		0,00	0,00		Terminé
		ISL com.2 : 92.322,86 F (14.074,53)				92 322,86	14 074,53		-0,00	-0,00		Terminé
	Levés topographiques	HOUDRY com. : (14.555,32)				95 476,64	14 555,32		0,00	0,00		Terminé
	Frais divers					3 072,00	468,32					
	Report du solde à financer sur AP 98-001					32 706,81	4 986,12					
	sous- total 1 :					526 812,16	80 311,99		1 618,47	246,73		
	2. Amélioration de l'annonce de crue sur le bassin de l'Oise : 1,1 MF Modèle pluie-débit sur les hauts bassins	SAFEGE-CEMAGREF marché 433.580,42 F				433 580,42	66 098,91		0,00	0,00		Terminé
	Amélioration du modèle Oise-Aisne								0,00	0,00		Annulé
	Convention juridique (modèle Oise-Aisne)								0,00	0,00		Annulé
	Station de mesure à ultra-son (annonce)								0,00	0,00		Annulé
	Frais divers					18 469,06	2 815,59					
	sous- total 2 :					452 049,48	68 914,50		0,00	0,00		
	3. Communication : 0,45 MF Documents d'information (Charte, stratégie...)	MD CONSEIL & AUTRES (diverses commandes)				417 427,92	63 636,48		0,00	0,00		Terminé
	Site Internet	TEILLET Interactive marché 28487,92				188 442,87	28 727,93		0,00	0,00		Terminé
	Reprographie, numérisation des études	Imprimerie FINET				22 666,33	3 455,46		0,00	0,00		Terminé
	sous- total 3 :					626 537,12	95 819,87		0,00	0,00		
	total 1 + 2 + 3 :		1 601 834,35	0,00	1 601 834,35	1 607 398,76	245 046,36	-5 564,41	1 618,47	246,73	100%	
AP 99-2430 17/11/1999	Levés topographiques complémentaires		500 000,00	0,00								
	Couverture photographique aérienne	A.I.R. (commande)				69 248,40	10 556,91		0,00	0,00		
	Relevés topographiques	BELLANGER (commande)				128 740,12	19 626,30		0,00	0,00		
	Modèle numérique de terrain	CONSULT-INFRA marché 298.772,76 F				298 653,16	45 529,38		0,00	0,00		
	Frais divers					2 736,00	417,10					
	total :		500 000,00	0,00	500 000,00	499 377,68	76 129,69	622,32	0,00	0,00	100%	Terminé
	TOTAL ACTIONS GROUPE 1 :		4 218 813,81	0,00	4 218 813,81	4 254 256,81	648 557,32	-35 443,00	1 618,47	246,73	101%	
	Total des crédits désaffectés :		-1 131 186,19									

GROUPE 2 (réaffectations de crédits opérées en 2001)

Arrêté pref. subvention	Actions	Prestataires	Subvention (FF)	Part Entente (FF)	Total financé (FF)	Total dépensé (FF)	Total dépensé	Solde (FF)	Reste à réaliser		Taux de réalisation	Observation	
									(FF)	(€)			
AP 2001-2706 14/11/2001	Etude hydrogéologique du bassin de l'Oise dans une perspective d'aménagement d'aires de surstockage		352 500,00	0,00									
	Préparation du cahier des charges	ISL (facture)				17 222,40	2 625,54		0,00	0,00		Terminé	
	Etude	ANTEA marché 298.433,14 F				298 433,15	45 495,84		0,00	0,00		Terminé	
	Mesures (suivi des niveaux des plan d'eau)	ANTEA tx suppl. 47.071.47 F				47 071,47	7 176,00		0,00	0,00		Terminé	
	total :		352 500,00	0,00	352 500,00	362 727,02	55 297,38	-10 227,02	0,00	0,00	103%		
AP 2001-2707 14/11/2001	Organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de surstockage sur le site pilote de Longueil Sainte Marie (60)		280 000,00	0,00									
	Elaboration du dossier (AMO, AMO2 & Service de renseignements aux candidats)	ISL (facture)				55 016,00	8 387,14						
	Assistance à la maîtrise d'ouvrage (montant total du marché 294.781.58 F)	DDE 60 (acompte n°1)				14 139,08	2 155,49		0,00	0,00		Terminé	
	Frais d'huissier	DELMON (facture)				1 913,60	291,73						
	Frais de jury	Archi. Picardie (facture)				3 960,00	603,70						
	Evaluation des offres des candidats	AREF (facture)				7 845,24	1 196,00						
	Frais de publication	BOAMP (facture)				931,00	141,93						
	Indemnisation du candidat 1	BCEOM (facture)				117 678,68	17 940,00						
	Indemnisation du candidat 2	SOGREAH (facture)				78 452,46	11 960,00						
	total :			280 000,00	0,00	280 000,00	279 936,06	42 675,99	63,94	0,00	0,00	100%	
	AP 2001-2061 17/09/2001	Maîtrise d'œuvre de l'opération d'aires de stockage d'eau dans le secteur de Longueil Sainte Marie (60) -		800 000,00	200 000,00								
1ère Tranche Assistance à la maîtrise d'ouvrage (montant total du marché 294.781.58 F)		DDE 60 (acompte n°2)			17 414,35	17 348,09	2 644,70		0,00	0,00		Terminé	
Missions de maîtrise d'œuvre (1ère tranche) (marché : 4.338.184,7 F soit 661.352 _ TTC) OS limité à 982.585,6 F soit 149.794,21 _ TTC)		HYDRATEC-BIEF + MINEA			982 585,65	982 474,36	149 777,25		0,00	0,00		Terminé	
total :		800 000,00	200 000,00	1 000 000,00	999 822,45	152 421,95	177,54	0,00	0,00	100%			
TOTAL ACTIONS GROUPE 2 :		1 432 500,00	200 000,00	1 632 500,00	1 642 485,53	250 395,32	-9 985,53	0,00	0,00	101%			
TOTAL GENERAL GROUPE 1 & 2 :		5 651 313,81	200 000,00	5 851 313,81	5 896 742,34	898 952,64	-45 428,54	1 618,47	246,73	101%			

Liste des demandes de subventions présentées en 2002 aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrats de plan Etat-Région)

22 février 2002	Dossier 2002/1 - Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Longueil Sainte Marie (60) (maîtrise d'œuvre et études complémentaires associées (2 ^{ème} tranche 2002) – Montant du programme présenté : 320.143 € TTC
4 juin 2002	Dossier 2002/2 - Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy (02) et Montmacq (60) - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et études complémentaires associées (1 ^{ère} tranche) – Montant du programme présenté : 560.000 € TTC
5 juin 2002	Dossier 2002/3 - Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents pour réduire le risque inondation (prestations intellectuelles et acquisition de données topographiques complémentaires) – Montant du programme présenté : 435.000 € TTC

Liste des conventions Entente Oise-Aisne et Agence de l'Eau Seine-Normandie

N° convention	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant de l'aide
01 26 59	05/07/01	Contrat 2001 - Aide au fonctionnement	277 000	138 576
01 08 45	16/03/01	Contrat 2001 - Travaux de restauration	2 469 826	987 869
01 08 46	12/01/01	Contrat 2001 - Travaux d'entretien	1 220 354	488 141
01 7854	05/12/01	Contrat 2002 - Travaux d'entretien	1 090 150	436 100
01 8045	05/12/01	Contrat 2002 - Acquisition de données topographiques et études de faisabilité	365 878	47 600
01 7853	05/12/01	Contrat 2002 - Aide au fonctionnement	387 600	193 800
01 7857	05/12/01	Contrat 2002 - Travaux d'entretien sous maîtrise d'ouvrage Entente	344 500	137 800
01 7856	05/12/01	Contrat 2002 - Travaux de restauration	2 286 750	914 700
02 43 45	16/10/02	Contrat 2002 - Etude préalable à la définition des travaux d'entretien sur rivières domaniales non navigables Oise et Aisne	65 050	45 500
02 43 47	16/10/02	Contrat 2002 - Etude de gestion du transport solide et des atterrissements sur l'Aisne amont	52 624	26 300

Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2001 et 2002

Réf. marché ou convention	TITULAIRE	OBJET	Montant TTC en euros
2001			
convention	Service Navigation de la Seine	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'année 2001	15 985
2001-01	SAFEGE-CEMAGREF	Marché de mise au point d'un outil de modélisation pluie-débit	66 099
2001-02	POLLEY BRIO	Marché pluriannuel de travaux pour l'entretien de la rivière Aisne domaniale (dépts Ardennes + Aisne)	mini 70 000 maxi 280 000 par an
2001-03	TPRF RUGET	Marché pluriannuel de travaux pour l'entretien de la rivière Oise domaniale (dépts Oise + Aisne)	mini 40 000 maxi 160 000 par an
2001-04	ARDU	Convention d'étude du 29/11/2002 Mise en perspective historique des aménagements hydrauliques et de l'occupation de l'espace dans le lit majeur de l'Oise sur le secteur de Longueil Ste Marie	23 947
lettre de commande	AWAX	Etude des risques d'assurance	8 205
lettre de commande	ISL	Lettre de commande du 13 avril 2001 - Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations sur le secteur de Vouziers (08) à Passavant-en-Argonne (51) en extension de l'étude préliminaire de faisabilité de Rethel à Vouziers confiée dans le cadre d'un marché passé en 2000	16 714
2001-05	ANTEA	Marché d'étude - Etude hydrogéologique du bassin de l'Oise dans une perspective d'aménagement pour lutter contre les inondations	45 496
Convention (avenant)	ISL	Avenant n° 1 du 3 juillet 2001 au marché notifié le 27/10/99 pour l'étude de définition d'action d'aménagement du bassin de l'Oise - avenant pour étude d'impact sur les travaux d'aménagement envisagés par VNF sur l'Oise aval	17 194
2001-06	HYDRATEC	Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Ste Marie	643 412
2001-07	DDE / DAMAT	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet de Longueil-Sainte-Marie	44 939

2002			
2002-01	HYDROSPHERE	Marché d'étude - Etude d'impact pour le projet de Longueil Ste Marie	68 549
2002-02	HOUDRY	Marché de travaux à bons de commandes Levés topographiques pour le projet de Longueil Ste Marie	mini 30 000 maxi 90 000
2002-03	ROC SOL	Marché de travaux - Reconnaissances géotechniques pour le projet de Longueil Ste Marie	44 651
2002-04	SAFEGE	Marché de prestations intellectuelles - Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne et de l'Aire	178 593
2002-05	STUCKY	Marché de prestations intellectuelles - Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise	59 905
lettre de commande	ISL	Lettre de commande du 21 juin 2002 - Etude de faisabilité de deux sites de surstockage supplémentaires sur la rivière Aisne dans le cadre du marché d'étude de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations sur le secteur de Rethel (08) à Passavant-en-Argonne (51)	14 075
2002-06	TELLIEZ INTERACTIVE	Contrat pour la réalisation et mise en ligne du site Internet	28 727
Convention (avenant)	ARDU	Avenant n° 1 du 14/6/02 à la convention du 29/11/01 Mise en perspective historique des aménagements hydrauliques et de l'occupation de l'espace dans le lit majeur de l'Oise sur le secteur de Longueil Ste Marie - analyse des espaces situés en rive gauche de l'Oise, notamment sur les communes de Pontpoint et Pont-Ste-Maxence	5 671
2002-07	SIEE	Marché de prestations intellectuelles - Etude de programmation pluriannuelle des travaux d'entretien des rivières Oise Aisne domaniales non navigables - Reconnaissance des besoins, diagnostic et programmation des travaux d'entretien (lot 1)	65 050
2002-08	MINEA	Réalisation d'une plaquette de présentation du projet de Longueil Ste Marie	14 391
2002-09	MINEA	Réalisation de panneaux d'exposition présentant le projet de Longueil Ste Marie	10 046
2002-10	SIEE	Marché de prestations intellectuelles - Etude de programmation pluriannuelle des travaux d'entretien des rivières Oise Aisne domaniales non navigables - Etude relative à la gestion du transport solide et des atterrissements sur l'Aisne amont (lot 2)	52 624
2002-11	DDAF de l' Aisne	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet de Proisy	26 910
2002-12	STUCKY	Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de Proisy	229 522
2002-13	HYDRATEC / BIEF	Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de Montmacq	166 148
lettre de commande	FIEF	Lettre de commande du 20/12/02 - Mise au point du cahier des charges pour la consultation d'entreprises pour le projet "gestion des opérations foncières pour le projet de Longueil-Sainte-Marie"	10 000
2002-14	SNS	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'année 2002	22 280

Liste des études produites par l'Entente en 2001 et 2002

ISL/ECOSPHERE/AQUASCOP	Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise – Entente Oise Aisne – mai 2001
ISL	Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise : Impact des travaux d'aménagement envisagés sur l'Oise aval – Entente Oise Aisne – novembre 2001
ISL/ECOSPHERE	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations (secteur pilote de Longueil Sainte Marie) – Entente Oise Aisne – juin 2001
ISL/ECOSPHERE	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations (secteur pilote de Guise à Etréaupont) – Entente Oise Aisne – juin 2001
ISL/ECOSPHERE	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations (secteur pilote de Brétigny à Janville) – Entente Oise Aisne – juin 2001
ISL	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de lutte contre les inondations (secteur de Rethel à Passavant-en-Argonne) – Entente Oise Aisne – décembre 2002
BRL/FIEF	Etude de définition et évaluation des différentes activités agricoles compatibles avec les inondations – Entente Oise Aisne – juillet 2001
AWAX RISK MANAGEMENT	Etude des risques d'assurance pour l'Entente, maître d'ouvrage des aménagements de surstockage (étude juridique) - Entente Oise Aisne – juillet 2001
ANTEA	Etude hydrogéologique du bassin de l'Oise - Aménagement contre les inondations – Entente Oise Aisne - juillet 2002
ARDU	Mise en perspective historique des aménagements hydrauliques et de l'occupation de l'espace dans le lit majeur de l'Oise sur le secteur de Longueil Ste Marie – analyse des espaces situés en rive gauche de l'Oise, notamment sur les communes de Pontpoint et Pont-Ste-Maxence – Entente Oise Aisne – mai 2002.
Daniel Berthery	"Les études et les réalisations projetées sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne" - Communication à l'Académie d'agriculture de France – novembre 2001.
Jean Dunglas	Incidents et ruptures de digues des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise (Territoire de Belfort), description, premières conclusions et leçons à en tirer – Entente Oise Aisne – mars 2002.

Liste des supports et outils de communication produits en 2001 et 2002

Plaquette de présentation	"Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise" - édition : 2000 exemplaires – diffusion : 1900 exemplaires – mai 2001
Lettre d'information de l'Entente	Oise-Aisne, numéro 1 édition : 1000 exemplaires - diffusion : 900 exemplaires avec la plaquette de présentation de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise" - mai 2001
Plaquette de présentation	"Une stratégie d'aménagement hydraulique des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne pour lutter contre les inondations". Elle a été présentée au conseil en juin 2001 - édition : 2500 exemplaires – diffusion : 1000 exemplaires – octobre 2001
Lettre d'information de l'Entente	Oise-Aisne, numéro 2 édition : 1000 exemplaires - diffusion : 1000 exemplaires avec la plaquette de présentation de la stratégie d'aménagement hydraulique des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne – octobre 2001
Création du site internet de l'Entente	http://www.entente-oise-aisne.fr/ , mis en ligne le 10 février 2003. Une promotion du site a été faite avec les cartes de vœux de 2003.

Projet de Longueil Sainte Marie :

Plaquette de présentation	"Le projet pilote de Longueil Sainte Marie pour réduire le risque inondation" en concertation avec les différents partenaires - édition : 3000 exemplaires – diffusion : 1100 exemplaires - octobre 2002
Lettre d'information de l'Entente	Oise-Aisne, numéro 3 édition : 1200 exemplaires - diffusion : 1100 exemplaires avec la plaquette de présentation du projet de Longueil Sainte Marie - octobre 2002
Panneaux d'exposition du "projet pilote de Longueil Sainte Marie"	7 panneaux au format A0, en quadrichromie – décembre 2002
Animation vidéo de présentation du projet de Longueil Sainte Marie.	L'animation vidéo a été diffusée au Conseil d'administration du 3 octobre 2002, puis diffusée à 350 exemplaires à l'ensemble des acteurs concernés du bassin. Elle a permis d'animer différentes réunions d'information et de concertation autour du projet de Longueil Sainte Marie – octobre 2002.

Outils de communication divers :

Elaboration du logo et de la charte graphique qui ont permis de doter l'Entente d'une identité visuelle	- octobre 2001
Fichier adresses de l'Entente :	1250 adresses comprenant les principaux acteurs du bassin : élus, communes, communauté de communes, associations, chambres consulaires, services publics,...
Relations presse et relations publiques :	30 articles de presse en 2002, participation à diverses manifestations. Par ailleurs, des communiqués de presse sont adressés à la presse quotidienne régionale (PQR) lors des Conseils d'administration. Une revue de presse a été mise en place en octobre 2002.

Directeur de la publication :
Daniel BERTHERY
Responsable de la communication :
Régis de la PERRAUDIERE

Octobre 2003
Réalisation : MD Conseil
Photos : Entente Oise-Aisne - AESN -
SNS Compiègne - Météo France



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

8 bis, Place Saint Jacques - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente-oise-aisne@mail.dotcom.fr
www.entente-oise-aisne.fr